

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 277-308

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__277_0

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



RÉUNIONS PUBLIQUES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. WOLOWSKI, DE L'INSTITUT.

Procès-verbal de la première séance (19 juillet 1867).

La première des réunions publiques tenues par la Société de statistique de Paris, à l'occasion de l'Exposition universelle, a eu lieu dans le grand amphithéâtre de l'École des ponts et chaussées (28, rue des Saints-Pères), sous la présidence de M. Wolowski, membre de l'Institut.

M. le président ouvre la séance en prononçant le discours suivant, qui est accueilli par les plus vifs applaudissements¹.

«... Permettez-moi, Messieurs, d'adresser, au nom de la Société de statistique de Paris, nos remerciements aux hommes distingués de toutes les parties de l'Europe, qui ont bien voulu venir s'associer à nos travaux. Ils donnent ainsi une juste idée de l'importance des questions qui doivent en faire l'objet².

« La statistique, objet de nos études, a la prétention d'être une science, et cette prétention, elle la maintient et la justifie chaque jour, malgré de vives et d'ardentes protestations. S'il nous était permis de nous plaindre de quelque chose, c'est de voir qu'on fait de la prétendue statistique à tout propos et hors de propos. On s'imagine que des relevés indigestes et incohérents de chiffres quelconques constituent une statistique, quand il s'agit même des objets les plus futiles ou des fantaisies les plus étranges. D'un autre côté, ceux qui médisent de la statistique et qui en dénie l'existence, en font chaque jour, comme M. Jourdain faisait de la prose, sans s'en douter. Seulement il serait fort à désirer que ces essais involontaires réussissent toujours aussi bien que la prose de M. Jourdain. (*Rires et approbation.*)

« Si la statistique a des adversaires, et je confesse qu'elle en a de puissants et de nombreux, il faut s'en prendre surtout à certains *statisticiens d'aventure*, qui lui ont fait grand tort; ce sont leurs travaux informes, ce sont ces indigestes compilations, sans lien, sans cohésion, sans conclusion, qui ont fait douter de la science et de son utilité. On a voulu appliquer, dans les sens les plus divers, des supputations hasardées; aussi, en voyant des données complaisantes se prêter aux conclusions

1. Le discours de M. Wolowski n'étant pas écrit, nous ne pouvons le reproduire qu'en substance.

2. Voir, pour le programme des travaux du Congrès, le numéro de juin 1867 du Journal de la Société.

les plus opposées, beaucoup ont été disposés à se défier et à douter des enseignements le mieux constatés.

« La statistique réellement scientifique, telle que l'on commence à la pratiquer en Europe, est de date assez récente. Elle est la première à faire bonne et sévère justice des divagations sans portée et des tentatives futiles qui s'adressent plus à une vaine curiosité qu'à l'intelligence, et qui demeurent étrangères aux grands intérêts sociaux.

« Les esprits prévenus ou découragés qui nient l'existence de la statistique comme science, semblent commettre une singulière contradiction, à une époque où la tendance au positivisme, à l'étude exclusive des faits, prend une prédominance peut-être excessive. L'observation, la méthode expérimentale ont grandement servi au développement de nos connaissances, mais on ne saurait les séparer des idées générales, des notions philosophiques, qui sont le principe et la source des grandes vérités sociales.

« La statistique, le doute n'est plus permis sur ce point, a pris un rang considérable dans les sciences sociales; chacun a compris qu'elle venait remplacer, par des notions précises, rigoureusement contrôlées, des assertions chimériques et téméraires. Comme nous venons de le dire, on se méfie de la statistique, on en médite, et cependant chacun en fait. Au lieu de ne rencontrer qu'une absence complète d'indications numériques sur les éléments de la vie pratique des nations, on se heurte contre une foule de relevés, de tableaux confus et imparfaits; on serait heureux de ne rencontrer que *le vide*, là où l'on rencontre malheureusement *le plein*, en fait de renseignements contradictoires, qui conduisent à des conclusions erronées. Il s'agit de substituer des notions vraies à des notions inexactes; il s'agit de rectifier des aperçus qui ne reposent sur aucune base positive.

« On ne saurait faire de bonne statistique sans posséder des connaissances étendues et variées dans le domaine des sciences sociales. Il en est une surtout qui doit prêter à la statistique un concours utile et dévoué, c'est l'économie politique. Les deux sciences, tout en se donnant un mutuel appui, procèdent différemment. L'économie politique déduit, des principes puisés dans les hautes investigations de la philosophie, les lois mêmes de la production et de l'échange. Mais ces lois ne sauraient avoir de valeur qu'à la condition de n'être pas démenties par les faits, consciencieusement recueillis, sérieusement contrôlés, et relevés pendant une période assez longue pour que l'effet des perturbations accidentelles ait pu disparaître. Les constructions purement idéales s'évanouissent au contact de cette contre-épreuve; elle ne laisse debout que les conceptions justes et vraies.

« C'est dans ce sens que les Anglais, ces esprits si éminemment pratiques, ont pu dire que l'économie politique est avant tout *matter of facts* (matière de faits). Oui, les faits constatés dans les conditions sérieuses que nous venons d'indiquer, doivent confirmer les doctrines économiques; c'est la pierre de touche qui constate la valeur de ces doctrines.

« Quelque dévoué que je sois à l'économie politique, quand je vois la théorie pencher d'un côté, alors que les faits marchent imperturbablement en sens contraire; quand je constate un dissentiment entre la doctrine et l'expérience, je recherche d'abord si les faits méritent créance, s'ils ont un caractère décidé d'authenticité et de persistance, et, en cas d'affirmative, je suis porté à croire que les faits n'ont pas tort et que la théorie doit être ou fautive ou incomplète.

« La statistique a des titres nombreux pour prendre place parmi les plus utiles matières des investigations humaines; elle est devenue une science, car elle a sa méthode, sa langue et son domaine, elle remplit ainsi la triple condition de toute étude sérieuse.

« Le programme, limité d'ailleurs, des travaux des séances auxquelles vous êtes venus, Messieurs, prêter votre concours, montre assez combien le domaine de la statistique est considérable; il embrasse tous les faits, tous les phénomènes, toutes les manifestations qui se produisent dans les rapports des hommes réunis en société régulière. En d'autres termes, c'est la vie sociale tout entière, qui devient l'objet de ses investigations. La méthode consiste ici à recueillir des données, traduites en quotités numériques toujours exactement comparables entre elles et ramenées, en quelque sorte, à un dénominateur commun. Cette uniformité dans ce que j'appellerai le type d'observation, peut seule conduire à des résultats exacts. Les phénomènes que la statistique étudie et dont elle constate l'existence, doivent avoir un sens homogène et bien défini. « Toute science, a dit Condillac, commence par une langue « bien faite. » Il est donc nécessaire que la langue de la statistique soit claire, précise et intelligible pour tous; qu'elle exprime des idées dont le sens ne soit douteux pour personne; elle atteint ce but lorsque toutes les notions réunies se plient à la forme de quotités numériques. — Tout ce qui se rapporte à l'action de l'homme sur les choses, à ses besoins et à ses rapports avec les autres hommes, rentre dans le domaine de la statistique, qui ne présente pas des chiffres morts, mais qui traduit, pour ainsi dire, les pulsations de la vie sociale, en servant utilement et la science et l'administration. Les faits une fois réunis, elle les condense dans des tableaux méthodiques, d'une interprétation facile et d'une portée étendue.

« Dans ces conditions, la statistique conduit à de véritables découvertes; s'il serait trop ambitieux de dire avec Pythagore : *Mundum regunt numeri* (les nombres gouvernent le monde), il est du moins permis de prétendre que les chiffres nous apprennent comment le monde est gouverné. — La géographie s'attache à la terre; elle fait connaître le monde extérieur sur lequel s'exerce l'action de la puissance humaine; l'histoire trace le récit des événements accomplis; elle en scrute les causes aussi bien que les résultats. La statistique refiète ces résultats à un moment donné, non pas comme le ferait un simple daguerréotype social, mais en permettant de préciser le sens des données recueillies.

« La statistique ne recueille pas des faits isolés, sans lien entre eux. Elle part de ce principe que tous les actes par lesquels se manifeste l'activité sociale, ont des affinités, des relations plus ou moins intimes, et que leur mise en lumière n'a toute sa valeur d'enseignement que lorsque ces affinités, ces relations sont bien comprises, bien connues, lorsque leur action réciproque est clairement démontrée.

« La statistique doit être modeste et scrupuleuse : modeste, parce qu'elle connaît les difficultés de la tâche qui lui est dévolue et qu'elle préfère paraître incomplète plutôt que de risquer d'être inexacte; scrupuleuse, en ce sens qu'elle ne doit pas faire plier les phénomènes constatés aux théories; il faut qu'elle laisse parler les faits au lieu de les faire parler; elle doit chercher la vérité avec le désintéressement le plus absolu, la vérité, telle qu'elle se dégage des observations, telle qu'elle sort, s'il m'est permis de parler ainsi, des pesées scientifiques que la statistique multiplie.

« On a prétendu que la sphère de la statistique était mal définie, qu'on n'en connaissait pas les véritables limites. Cette critique est injuste, nous avons déjà

essayé d'y répondre en définissant l'ordre d'idées dans lequel la statistique doit se mouvoir pour produire des résultats utiles. Son devoir est d'écarter les observations de pure curiosité, pour s'attacher aux faits dont la connaissance importe à la bonne direction des sociétés, à ce que nous appellerons, avec l'Allemagne, la science de l'État. C'est à ce point de vue surtout que l'économie politique lui prête un concours puissant, car elle signale les phénomènes qui doivent attirer de préférence l'attention des investigateurs.

« Schläezer a défini la statistique : l'histoire envisagée à un point d'arrêt. Je préfère la définition donnée par un des membres de notre Société, que je regrette de ne pas voir en ce moment dans cette enceinte, l'honorable M. Dufau. « L'objet de la « statistique, a-t-il dit dans un livre couronné par l'Académie des sciences (prix de « statistique), est de déduire de termes numériques analogues la loi de succession « des faits sociaux. »

« Un des fondateurs de cette étude, Achenwall, de Gœttingue, en faisant dériver le mot *statistique* du mot latin *status* (l'État), semble avoir également bien indiqué la mission de la science qui nous occupe : c'est la situation de l'État, c'est-à-dire l'ensemble des faits sociaux, de l'activité sociale, la résultante des rapports si profondément liés de millions de créatures intelligentes et laborieuses, sans cesse en quête des moyens d'amélioration, qui doivent former le champ de nos travaux.

« Ces faits, la statistique ne se borne pas à les étudier dans un moment donné, sous l'influence de certaines causes, de certains événements, plus ou moins accidentels et variables. Il importe qu'elle les étudie, à travers les temps, dans leurs transformations successives, afin d'arriver à connaître les lois véritables, permanentes, auxquelles ils obéissent. A ce point de vue, la définition de Schläezer est inexacte; au lieu d'être l'histoire à un moment donné, c'est par une longue série d'observations, embrassant les plus longues périodes possibles, de manière à neutraliser l'effet des causes variables et accidentelles, que la statistique peut arriver à faire reconnaître les lois de l'ordre harmonieux qui préside à la vie des peuples.

« Les recherches ainsi dirigées conduisent, par l'étude de la physique sociale, à des découvertes analogues à celles qui ont donné une si grande impulsion aux sciences naturelles. Cuvier a reconstruit un monde à l'aide de quelques ossements, débris d'espèces éteintes. Le statisticien, guidé par les lumières de l'économie politique, peut, lui aussi, à l'aide des données numériques, révéler, avec de grandes chances d'exactitude, la situation des générations passées et les états sociaux qui ont disparu.

« Le monde social a ses lois comme le monde physique; mais au lieu de régir la matière inerte, ces lois gouvernent des êtres intelligents et libres, elles se rattachent donc d'une manière intime à l'état intellectuel et moral des populations.

« A quoi bon, a-t-on dit, des relevés, dont les éléments ont été péniblement, « laborieusement réunis, et qui, vrais aujourd'hui, cesseront de l'être demain? » Si, en effet, la statistique n'était qu'une sorte de photographie, destinée à saisir l'ombre que détachent les faits accomplis, à un moment donné, sur le plan fuyant de la durée, elle n'aurait qu'une valeur contestée; mais elle procède par des séries d'observations, séries assez prolongées pour que les lois supérieures apparaissent nettement; en ce sens, ses travaux, en même temps qu'ils éclairent le passé, portent aussi la lumière sur l'avenir.

« On a plaisanté sur les *moyennes*; on a dit que la statistique n'exprimait point des

faits vrais, mais en quelque sorte des abstractions nées d'un calcul arbitraire; or, une *moyenne* révèle précisément la loi exacte, la loi dégagée des pressions accidentelles, des éléments variables et des oscillations capricieuses. Si l'on veut connaître la marche réelle des phénomènes sociaux, c'est par moyennes qu'il faut procéder; les *moyennes* seules sont vraies; *l'homme moyen*, qui a provoqué tant de spirituelles railleries, est réellement l'expression de cette humanité dont Pascal a dit : « Elle est comme un seul homme, qui vit et qui apprend toujours. »

« Un exemple démontrera la nécessité des moyennes. Lorsque la grande mesure qui a servi de point de départ à l'application plus large de la liberté commerciale a été prise, on a voulu en constater l'influence sur le mouvement des échanges. Les adversaires de la réforme, au lieu d'étudier l'ensemble des années écoulées, pour en déduire la marche réelle des transactions, se sont arrêtés, avec ou sans intention, à des années exceptionnelles; ils ont prétendu signaler des conséquences qui étaient la négation de la portée féconde, vivifiante, du grand acte qui venait de s'accomplir. Mieux éclairés sur les procédés de la statistique scientifique, ils auraient pris la moyenne des données recueillies depuis la mise en vigueur des lois nouvelles, et rencontré ainsi la justification complète de la facilité donnée aux échanges.

« L'empire des causes accidentelles et des particularités fugitives s'efface du moment où les investigations portent sur des périodes d'une certaine étendue. On élimine le hasard quand on remonte aux grands nombres, et qu'on peut mettre en œuvre le calcul des probabilités. Les *moyennes* obtenues forment, pour ainsi dire, le centre de gravité des faits recueillis; les oscillations soudaines et la variation apparente des phénomènes cèdent le pas à la fixité des lois supérieures. On se place ainsi sur la voie qui fait remonter aux principes, et qui permet : *rerum cognoscere causas*. La chaîne qui relie les actes et les événements, s'offre alors au regard; à la place d'une science purement conjecturale et d'une sorte d'*astrologie politique*, on rencontre une science positive, pratique, qui fait briller un ordre admirable dans l'harmonie des faits sociaux, comme l'astronomie révèle l'ordre admirable de la création.

« L'époque actuelle est, plus qu'aucune autre, favorable aux études statistiques. On se trouve à même de réunir, de centraliser, de contrôler les renseignements épars, et l'on a besoin d'en propager les indications, d'en faciliter l'accès.

« La statistique a donc subi, de nos jours, une révolution considérable. Au lieu de s'enfermer, comme autrefois, en qualité de secret d'État, dans d'impénétrables sanctuaires, elle est entrée dans le domaine de la publicité. Elle n'éclaire plus seulement les gouvernements, mais aussi les gouvernés. Il est vrai qu'aujourd'hui la direction des sociétés politiques n'appartient plus à quelques-uns, mais à tous. Personne ne saurait dire de nos jours : *l'État c'est moi*, car l'État c'est tout le monde; l'État aujourd'hui, c'est l'universalité des citoyens. Dans cette situation nouvelle, alors que le *self government* est entré, pour n'en plus sortir, dans les institutions politiques, il est nécessaire que tous soient profondément initiés à la marche des faits, à la connaissance du territoire, de la population, de l'état politique, agricole, industriel, commercial, intellectuel et moral.

« Pour savoir se gouverner, il faut d'abord, suivant le précepte de la sagesse antique, *se connaître* (*γνωσκειν σεαυτον*); il faut appliquer à la vie de l'État le procédé philosophique d'Aristote et de Bacon, et scruter l'expérience. L'esprit se met ainsi

en garde contre la séduction des constructions purement idéales, et contre le vague des conceptions *a priori* ; il est sans cesse ramené sur le terrain solide de la réalité. En dressant le *budget des choses* dans leurs rapports avec l'homme, et en mesurant les progrès accomplis par la culture de l'esprit, par la *civilisation*, on arrive à pénétrer la puissance des *forces productives*, dont un des doyens vénérés de la statistique, M. le baron Charles Dupin, a, depuis un demi-siècle, entrepris l'étude ; on apprécie le mérite des grandes inventions et les résultats de ces voies de communication perfectionnées, qui multiplient les services mutuels des membres de la famille humaine. Il en résulte, avec l'éclat de l'évidence, que la liberté grandit les peuples, que ceux-là se placent le plus haut qui ont conquis d'une manière plus complète la pleine disposition de leurs forces et de leurs facultés. L'ordre social, en donnant la sécurité au développement de l'activité individuelle, multiplie les éléments d'aisance matérielle et de grandeur morale.

« La statistique, indépendante des passions qui divisent les hommes, recherche et constate, avec la rigueur de la science, les phénomènes sociaux. Elle devient ainsi l'auxiliaire indispensable et le guide le plus sûr de la liberté. Elle empêche qu'on ne s'égaré à la poursuite de vaines chimères, d'utopies irréalisables et dangereuses. Avec elle, tous peuvent apprendre les véritables conditions dans lesquelles les peuples grandissent et prospèrent. » (*Applaudissements prolongés.*)

A la suite de ce discours, M. le président donne lecture de la partie du programme qui doit être l'objet des travaux de cette première réunion. Elle concerne certains faits relatifs au mouvement de la population.

M. Richard Wagner, professeur d'économie politique et de statistique à l'université de Dorpat (Russie), a la parole. Il fait connaître que le premier recensement exact opéré dans les villes de la province de Livonie, dont Riga est le chef-lieu, a eu lieu, le 15 mars de cette année (1867), dans un intérêt purement scientifique et par les soins d'une société de savants et d'économistes dont il avait l'honneur de faire partie. Ce recensement a été effectué sans le concours des autorités locales ou des agents du gouvernement. Il y a été procédé d'après la méthode appliquée, en 1864, au dénombrement de la ville de Berlin, c'est-à-dire avec des recenseurs volontaires et gratuits, agissant sous la surveillance et le contrôle de comités également spontanément formés. Pour les procédés matériels du dénombrement, on a emprunté à la fois celui de l'Angleterre et de la Belgique, c'est-à-dire en faisant remettre à domicile un bulletin destiné à être rempli par les habitants, et celui de la France, en se rendant dans les maisons où les comités locaux avaient des raisons de croire que le bulletin, par suite d'une insuffisance d'instruction, ne pourrait être rempli par les habitants. Le programme du dénombrement a compris un assez grand nombre de renseignements relatifs, notamment au sexe, à l'état civil, à l'âge, à la nationalité, à la langue.

On compte trois langues principales en Livonie : les classes inférieures de la société parlent l'esthonien ; les classes supérieures l'allemand ; la minorité le russe. A Dorpat, sur 100 habitants, 47 environ sont Allemands, 43 Esthoniens, 8 Russes et 2 Polonais ou autres. A Riga, la moitié de la population est allemande, le quart esthonien, un autre quart russe. La population russe est représentée surtout par la classe ouvrière.

Le recensement n'a pas été étendu aux populations rurales, le comité s'étant arrêté devant certaines susceptibilités, certaines préoccupations des propriétaires nobles.

Il a mis en lumière des différences considérables avec les résultats des recensements officiels. Ainsi, on a trouvé à Riga 102,000 habitants, au lieu de 75,000, chiffre officiel déjà un peu ancien, il est vrai ; à Dorpat, 21,000, au lieu de 13 à 14,000. Ces différences, selon M. Wagner, n'ont rien de surprenant, les recensements russes, presque tous faits, jusqu'à ce jour, au point de vue des besoins du recrutement, n'ayant porté que sur les hommes, et leurs résultats n'ayant pu être contrôlés par les relevés de l'état civil, très-insuffisamment tenus jusqu'à ce jour.

M. Victor de Porochine (Russie) conteste l'exactitude des renseignements donnés par M. Wagner, en ce qui concerne les recensements russes. Il a eu sous les yeux les résultats des trois dernières de ces opérations, et il y a trouvé non-seulement les hommes, mais encore les femmes et les enfants, avec l'indication des âges.

Les recensements russes sont basés sur le principe du domicile légal ou de droit. Or, on sait qu'en Russie tous les habitants sont classés dans des catégories très-précises, et que chacun appartient à la localité où il est né. C'est là qu'est son domicile légal et que sont inscrits tous les actes qui le concernent, présent ou absent. Il est donc très-facile, dans de pareilles conditions, de faire un recensement exact, beaucoup plus exact que dans les autres parties de l'Europe.

Quant à l'état civil, qui est encore entre les mains du clergé, il n'est pas plus mal tenu que partout ailleurs. Il peut contenir des erreurs, des omissions ; mais ces erreurs, ces omissions, résultat de la faute des hommes et non de l'institution, se retrouvent partout. Les actes de l'état civil sont, en effet, l'objet, en Russie comme ailleurs, de certaines formalités qui ne permettent pas qu'ils échappent à l'autorité.

M. de Lucca, professeur de statistique et de géographie à l'université de Naples donne, à la demande de M. le président, divers renseignements sur le recensement de l'Italie en 1861. Dans la conviction de l'orateur, cette opération, bien que faite pour la première fois dans le nouveau royaume d'Italie, est une des meilleures que l'on puisse citer. Elle a été établie, comme en Angleterre, sur le principe de la simple résidence ou de la population de fait. Prescrite par une loi, également comme en Angleterre, non-seulement elle n'a été l'objet d'aucune opposition de la part des habitants, mais encore elle a rencontré, chez eux, une véritable adhésion, une sorte d'empressement à fournir les renseignements demandés. Aussi, bien que la loi organique eût édicté une pénalité contre les opposants, on n'a jamais, ou presque jamais, eu besoin d'y recourir.

Les bulletins ont été imprimés aux frais du gouvernement et transmis aux autorités locales, par les soins desquelles l'opération a été effectuée sous le contrôle de commissions instituées spécialement dans ce but.

Le gouvernement a encouragé les recensements par des primes. On évalue la part de l'État, dans les dépenses générales, à une somme de 800,000 fr. ; celle des communes n'est pas connue.

Seuls, les Italiens domiciliés provisoirement ou définitivement à l'étranger n'ont pu, soit par un cas de force majeure, soit par la faute des agents consulaires, être recensés exactement.

M. Virgilio, professeur d'économie politique à l'institut technique de Gênes, confirme les renseignements fournis par M. de Lucca. Il ajoute que, l'Italie n'ayant pas, comme la France, des impôts généraux basés sur le chiffre de la population, les autorités locales n'ont aucun intérêt à atténuer ou à enfler le chiffre des populations qu'elles administrent.

A la demande de M. le président, *M. Wagner* fait connaître les divers modes de recensements employés dans les États du Zollverein, et particulièrement en Prusse. Il reconnaît que ces États peuvent être portés à exagérer le chiffre de leurs habitants, pour obtenir, dans les produits de la douane commune, une part plus considérable que celle qui leur est véritablement due. Il n'exclut pas la Prusse de cette tendance. C'est ainsi que le recensement de 1864 a constaté un accroissement que n'explique, jusqu'à concurrence de 104,000 individus, ni l'excédant des naissances sur les décès, ni celui des immigrants sur les émigrants. Toutefois il reconnaît qu'une assez notable partie de ces mouvements extérieurs de population échappe aux investigations du gouvernement, et qu'en fait, la Prusse reçoit un assez grand nombre d'habitants des petits États qui l'entourent.

Aucun autre étranger ne demandant la parole pour faire connaître, conformément au programme, le mode et la valeur des recensements dans son pays, M. le président invite M. Legoyt à donner quelques renseignements sur les dénombremens français, comparés, au point de vue des garanties d'exactitude, à ceux des autres États. *M. Legoyt* s'exprime ainsi :

« L'exactitude des résultats du recensement français est assez notablement atténuée par un certain nombre de circonstances qu'il importe de faire connaître.

« La première critique que soulève le dénombrement en France porte sur l'époque à laquelle il a lieu. Conformément à une sorte de tradition que rien ne justifie, il y est procédé de mai en juin, c'est-à-dire à une époque de l'année où les déplacements de population, surtout avec les facilités de transport actuelles, sont considérables, et doivent déterminer de fréquents doubles emplois ou omissions.

« La seconde a pour objet les distinctions très-complicées, et d'une exécution assez difficile, établies par les instructions ministérielles sur les populations à recenser ou à omettre dans les localités où elles se trouvent, le principe, si ce n'est du domicile légal, au moins de la résidence, étant la base même du dénombrement. De là encore des causes d'omission, certaines catégories de populations flottantes, nomades, n'étant très-probablement recensées nulle part.

« La législation remettant aux maires le droit exclusif de procéder au recensement, et ces fonctionnaires, non rétribués, ayant des travaux, des occupations, des intérêts personnels qu'ils font naturellement passer avant les devoirs de leur position officielle, il en résulte que les opérations ne sont conduites ni avec la célérité, ni avec la précision qu'elles exigent.

« En France, certains impôts, directs et indirects, sont basés sur le chiffre de la population. Il en est ainsi notamment de celui qui a les boissons pour objet, et sa quotité s'élève dans la mesure présumée de la richesse des habitants, c'est-à-dire avec leur nombre. Il en résulte que les communes qui touchent au chiffre de population qui doit ou les soumettre à la taxe, ou en élever le taux, ont un intérêt évident à atténuer, à dissimuler leur accroissement. Or, il n'est pas douteux que bon nombre de maires se rendent, sous ce rapport, l'organe fidèle des préoccupations de leurs administrés. De là des omissions volontaires qui peuvent avoir une certaine importance.

« Le recensement n'étant pas fait aux frais de l'État, mais bien des communes, il n'a été jusqu'à ce jour prescrit que par des décisions du pouvoir exécutif, et non par une loi, comme dans les pays où il y est procédé par les agents directs du gouvernement. C'est ainsi que s'explique l'absence de toute sanction pénale des

injonctions que contiennent ces décrets ou ordonnances. Il en résulte que les habitants sont absolument libres de répondre ou non aux questions qui leur sont faites, et qu'un certain nombre, par esprit d'opposition politique, ou toute autre raison, ne craignent pas d'user de cette liberté, contre les conséquences de laquelle l'administration est complètement désarmée. Il en est autrement en Belgique, en Italie en Angleterre, et même aux États-Unis.

« Le recensement de la population est dans les attributions du ministère de l'intérieur; mais le département de l'agriculture et du commerce profite de cette opération pour prescrire une enquête sur la situation des populations au point de vue du sexe, de l'âge, de la profession, du culte, de la nationalité, de l'origine, du degré d'instruction, du rapport entre les populations rurales et urbaines, de l'existence de certaines maladies et infirmités, du nombre des ménages, des maisons habitées ou non et en construction, du nombre de leurs étages, du mode de couverture, etc. Cette enquête n'obtient, je le dis avec regret, que très-difficilement l'assentiment du ministère de l'intérieur, qui n'en apprécie peut-être pas suffisamment l'importance. De là une certaine tiédeur, quelquefois une certaine résistance ou force d'inertie de la part des autorités préfectorales (dont la nomination, comme on sait, appartient au ministre de l'intérieur), qui peuvent influer défavorablement sur l'exactitude des renseignements qui leur sont ainsi demandés, à l'occasion du dénombrement, par un autre département ministériel.

« Le recensement, en France, est personnel et nominatif; si ce procédé d'information était exécuté dans des conditions satisfaisantes, c'est-à-dire si, d'une part, le recensement s'exécutait à la fin ou au commencement de l'année, époque où les populations sont le plus sédentaires; — s'il s'opérait avec la plus grande rapidité possible; — si les mesures étaient prises pour qu'aucun habitant ne puisse échapper au recensement; — enfin, si chaque maire ou son délégué se présentait réellement à domicile, et obtenait *directement, de l'habitant lui-même*, les renseignements demandés par l'autorité supérieure, — il serait peut-être préférable à celui qu'emploie l'Angleterre et que lui a emprunté la Belgique.

« Ce dernier mode de recensement consiste dans le dépôt à domicile d'un bulletin imprimé, destiné à être recueilli, à un jour déterminé, et que les habitants remplissent eux-mêmes. Le dénombrement ainsi opéré doit comprendre tous les individus ayant, pour employer l'expression anglaise, *dormi* dans la maison pendant la nuit qui précède le jour de la reprise des bulletins. Il repose donc au plus haut degré sur la population de fait.

« Ajoutons que l'opération est confiée, non aux autorités locales, mais à des agents nommés, rétribués par l'État, et complètement indépendants de ces autorités.

« Ce procédé a sans doute pour lui le double avantage d'une exécution rapide et d'un désintéressement complet, au point de vue des résultats à recueillir, des agents du recensement; mais il repose sur la présomption, un peu téméraire peut-être, que le bulletin sera exactement et sincèrement rempli. Et d'abord dans les pays où, comme l'Angleterre, l'instruction primaire est peu répandue, un grand nombre d'habitants, ne sachant ni lire ni écrire, sont obligés de charger les voisins de ce soin, ou de laisser le bulletin en blanc. Or, parmi les renseignements demandés, il en est qu'on peut bien inscrire personnellement sur un bulletin destiné à se confondre dans la masse de ces imprimés, mais qu'on répugne à faire connaître à des voisins. Ce n'est pas tout: en principe, toute enquête officielle sur la situation sociale, mo-

rale, économique des individus, soulève, au sein des populations, une vive antipathie, une profonde répugnance, et des tentatives de résistance. On suspecte instinctivement le but d'une semblable enquête; on recherche les causes qui peuvent la motiver, l'usage que l'autorité peut vouloir en faire, et, selon le point de vue auquel on se place à ce sujet, on est tenté d'altérer l'exactitude du renseignement demandé. On a, d'ailleurs, tout le temps d'y réfléchir, le bulletin ne devant être repris qu'un certain nombre de jours après son dépôt.

« Or, il n'en est pas ainsi avec le système du recensement à domicile. Dans ce cas, l'habitant, pris en quelque sorte à l'improviste, n'a pas le temps de réfléchir aux conséquences possibles des questions qui lui sont posées et d'altérer la vérité. Les probabilités d'exactitude sont donc ici plus grandes.

« Mais le recensement à domicile a cet inconvénient dans les villes, et surtout dans les grandes villes, que l'agent du recensement ne rencontre pas toujours l'habitant à son domicile, et que, dans l'impossibilité où il se trouve souvent de revenir, il est obligé de puiser auprès des parents ou voisins, généralement mal renseignés, les faits qu'il a mission de recueillir. Il arrive même (et nous en avons été personnellement témoin à Paris), qu'en l'absence de tout contrôle, de toute surveillance, il remplit lui-même, et au hasard, le bulletin de ménage qui lui est confié.

« Le principe, non du domicile légal, pas même de la résidence, mais d'un simple séjour d'une nuit comme base du recensement anglais, a l'inconvénient de faire attribuer à certaines localités des populations essentiellement flottantes, qui, en réalité, ne leur appartiennent pas; de là une exagération de l'accroissement de ces localités au préjudice des communes du véritable domicile. On a raconté, à ce sujet, qu'au recensement d'avril 1861, une troupe de touristes français, débarqués, la veille de l'enlèvement des bulletins, à Douvres ou à Folkstone, pour se rendre le lendemain à Londres, ont été compris dans la population de celle de ces deux villes où ils avaient passé la nuit....

« Je rappellerai, en terminant, que j'ai publié dans le *Journal de la Société de statistique de Paris* (année 1865, p. 137 et 174) un mémoire sur les divers modes de recensement de la population successivement adoptés en France, mémoire auquel je renvoie ceux de mes auditeurs qui voudraient avoir, sur cette intéressante matière, des notions plus étendues. »

La discussion de la partie du programme relative à l'étude des recensements étant épuisée, M. le président donne lecture de celle qui a pour objet la question de savoir dans quelle proportion s'accroissent les populations européennes, et notamment si la proportion de cet accroissement tend, ou non, à diminuer.

M. Legoyt demande la parole sur la question. L'orateur annonçant l'intention de donner lecture d'un travail assez étendu, et l'heure étant avancée, M. le président croit devoir renvoyer cette communication à la réunion suivante.

La séance est levée à 4 $\frac{1}{2}$ heures.

Procès-verbal de la deuxième séance (20 août 1867).

Le 20 août 1867, la Société de statistique de Paris s'est réunie pour la deuxième fois en séance publique, sous la présidence de M. Wolowski.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La parole est donnée à M. Legoyt pour la lecture du mémoire annoncé dans la

séance précédente sur le mouvement d'accroissement comparé des populations européennes. (Voir ce mémoire dans les n^{os} de juillet et septembre 1867 du Journal de la Société.)

M. le président interrompt l'orateur après la partie de son travail qui a pour objet les données numériques (1^{re} partie), et invite les membres de l'assemblée à faire connaître leur opinion sur cette première et importante étude.

M. Wagner (Russie). « J'ai écouté avec la plus grande attention les très-intéressantes recherches statistiques que M. Legoyt vient de nous communiquer. Je me permettrai quelques remarques sur les comparaisons qu'il a faites entre l'Allemagne et la France. Il me semble que l'auteur aurait dû comparer, avec un grand empire comme la France, non pas indistinctement les grands et petits États de l'autre côté du Rhin, mais l'Allemagne tout entière. Il aurait pu encore comparer aux petits États allemands les provinces, séparément étudiées, des grands États comme la France, la Grande-Bretagne, la Russie, la Prusse et l'Autriche.

« Il est vrai que M. Legoyt a prévu l'objection en faisant remarquer que les petits États allemands ont leur individualité au point de vue des législations, des formes de gouvernement, des mœurs, etc.; mais on peut dire aussi qu'il existe, en France, de département à département, des différences plus ou moins sensibles, en ce qui concerne, si ce n'est la législation et le gouvernement, au moins les mœurs, les traditions, le culte, la race, etc., et que ces différences exercent une influence sensible sur le mouvement de la population. Remarquons, à ce sujet, que les petits États allemands ont aussi, entre eux, la communauté de la langue, des mœurs, et qu'ils auront bientôt, il faut l'espérer, celle du gouvernement.

« Le point à constater, dans des comparaisons de cette nature, est, avant tout, ce me semble, l'accroissement de la population *absolue*, puis de la population *relative* (densité), c'est-à-dire à superficie égale. Or, voici quelques documents officiels sur ce point :

Population absolue (en millions d'habitants).

Années.	France.	Années.	Allemagne.
—	P. 100.	—	P. 100.
1816	30.00	1816	30.06
1841	30.46	1864	46.55
1861	36.80	Accroissement en 48 ans.	54.80
1866	37.60	Par an	1.14
Accroissement en 50 ans.	25.30		
Par an	0.506		

« Dans le tableau ci-dessus, nous avons distrait de la France Nice et la Savoie, et nous avons compris l'ancienne confédération germanique, moins le Limbourg et le Luxembourg, le Schleswig, les provinces de Prusse et de Posen.

« Voici maintenant quels ont été les accroissements relatifs en milles géographiques carrés :

Années.	France.	Années.	Allemagne.	France.
—	—	—	—	—
1816	3,110	1816	2,630	+ 480
1861	3,820	1864	4,100	— 280

« L'accroissement diffère sensiblement d'un État à l'autre de l'Allemagne. C'est en Prusse et dans la Saxe royale qu'il atteint son maximum. Il est beaucoup moins élevé dans les autres parties du territoire allemand. Voici les proportions afférentes à la Prusse (sans le Hohenzollern) en millions d'habitants :

Années.	Prusse.
1816	10.35
1864	19.19

« La Bavière avait, en 1813, 3,560,000 habitants ou le tiers de la Prusse; et, en 1864, 4,810,000 ou le quart;

« La population du Hanovre était de 13 p. 100 de celle de la Prusse, et, en 1864, de 10 p. 100 seulement.

« L'Autriche allemande avait, en 1816, 1,400,000 habitants de plus, et, en 1863, 1,260,000 de moins que la Prusse allemande (sans les annexions, sans les provinces de Prusse et de Posen).

« Voici les proportions d'accroissement des États de la confédération du Nord et des États du Sud :

Années.	Confédération du Nord.	États du Sud.
1816.	16.48	6.40
1861.	28.85	8.52
Accroissement p. 100.	75.50	33.00

« La Prusse avait le tiers de la population de la France en 1816; elle en a aujourd'hui (sans les annexions) plus de la moitié.

« La densité respective des deux pays a été comme suit (milles carrés géographiques) :

Années.	France.	Années.	Prusse.
1816	3,110	1816	2,050
1861	3,820	1864	3,800

« Ainsi, par le simple fait des accroissements de population, on constate déjà des changements remarquables dans la position respective des États de l'Europe et de l'Allemagne. Par exemple, pour que la population totale de la confédération germanique fût égale à celle de la France en 1816, elle avait besoin des 9.5 millions d'Allemands autrichiens. Aujourd'hui, cet élément ne lui est plus nécessaire, puisqu'elle compte environ 38 millions d'habitants (Schleswig, provinces de Prusse et de Posen compris).

« Je réponds ici à une observation de M. le président Wolowski. Il est très-vrai que M. Legoyt a fait remarquer, avec son exactitude ordinaire, que la proportion d'accroissement d'une population est habituellement en raison inverse de sa densité, la première diminuant, quand la seconde s'accroît. C'est notamment ce que l'on constate aux États-Unis. On observe le même phénomène dans l'Allemagne et la Prusse prise en masse; mais je ne crois pas qu'on puisse en conclure qu'un jour la proportion d'accroissement de l'Allemagne cessera d'être supérieure à celle de la France. Au commencement de ce siècle, la densité de l'Angleterre était plus grande que celle de la France et cependant son accroissement a été beaucoup plus rapide. Les parties les plus peuplées de l'Allemagne, comme Bade, la Prusse rhénane (particulièrement l'arrondissement de Düsseldorf), ont un coefficient d'accroissement plus élevé que les autres, non-seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes. La densité en Prusse est à peu près la même qu'en France, et cependant, comme le reconnaît M. Legoyt lui-même, l'accroissement du premier des deux pays a été, dans ces dernières années, sensiblement plus élevé que celui du second. Il est certain que, si on voit s'amoinrir le coefficient allemand, celui de la France diminue dans une proportion plus forte encore.

« Pour se rendre compte des causes de cette infériorité de la France, il conviendrait peut-être d'étudier les proportions d'accroissement de département à département. Par exemple, il ne serait pas sans intérêt de rechercher si le coefficient de l'Alsace et de la Lorraine n'est pas plus élevé que celui du reste du pays. Dans ce cas, il y aurait, dans le phénomène que nous étudions, cette influence de race qu'a justement signalée M. Legoyt.

« Je n'ai, d'ailleurs, qu'à applaudir aux autres données statistiques de M. Legoyt et aux ingénieuses ou profondes déductions qu'il en a tirées. »

M. Legoyt. « J'ai dit dans mon mémoire, et je crois devoir insister sur cette pensée, qu'il ne saurait être sans intérêt de rapprocher les petits des grands États, ces rapprochements mettant en lumière des différences souvent considérables dont on est naturellement appelé à rechercher les causes. De là des études fructueuses sur l'influence que les institutions politiques et sociales, les mœurs, la situation économique, peuvent exercer sur le mouvement de la population.

« C'est ainsi que le rapprochement de ce mouvement dans un pays comme les deux Mecklembourg, régis encore par le régime féodal, doit présenter un attrait tout particulier. »

M. de Lucca (Italie) conteste l'utilité pratique de rapprochements de la nature de ceux auxquels M. Legoyt s'est livré, les divers États de l'Europe étant placés dans des conditions plus ou moins différentes qui réagissent plus ou moins sensiblement sur le mouvement de leur population. On compare ainsi des choses qui n'ont entre elles qu'une analogie lointaine.

En ce qui concerne l'Italie, il ne s'explique pas comment M. Legoyt a pu déterminer la période de doublement de sa population, puisqu'elle n'a encore été l'objet que d'un seul dénombrement, et que le relevé de l'état civil n'a été publié, jusqu'à ce jour, que pour les années 1862 et 1863.

M. de Lucca n'accorde, d'ailleurs, qu'une faible valeur au calcul des périodes de doublement par suite des changements plus ou moins notables qui se produisent dans les conditions d'accroissement d'une population.

M. Legoyt répond que, si l'on ne peut rapprocher entre elles les diverses populations européennes, il faut renoncer complètement à la statistique internationale ou comparative. C'est précisément parce que ces populations diffèrent au point de vue de la race, du culte, des institutions de toute nature, qu'il importe de constater les influences sur leur marche de cette inégalité de conditions. En poussant le principe de M. de Lucca à ses dernières conséquences, il ne serait même pas possible de comparer entre elles les diverses provinces d'un même État, ces provinces pouvant avoir des habitants d'origine différente, ne professant pas le même culte, de mœurs, d'usages, de traditions différents. En fait, on ne compare pas ce qui est entièrement semblable, parce que la comparaison aurait un résultat négatif.

M. Legoyt n'attache pas au calcul des périodes de doublement une grande valeur; il n'y voit guère qu'une forme saillante, expressive, pittoresque en quelque sorte, de la différence dans les proportions d'accroissement. Toutefois, quand ce calcul s'applique à une série d'années considérable, comme un siècle par exemple, il indique, avec une certaine probabilité, parce qu'il tient compte de tous les coefficients d'accroissement qui se sont produits dans ce long espace de temps, l'époque réelle du doublement.

Quant aux éléments qui ont servi de base à la détermination de la période de

doublément de la population italienne, M. Legoyt les a trouvés, séparément pour chacune des grandes provinces dont se compose aujourd'hui le royaume d'Italie, dans l'introduction que M. le docteur Maëstri a placée en tête du volume qui contient les résultats du recensement de 1861.

A la suite de cette discussion, M. Legoyt reprend la lecture de son mémoire. Cette lecture occupe le reste de la séance, qui est levée à 5 $\frac{1}{4}$ heures.

Procès-verbal de la troisième séance (21 août 1867).

Le 21 août 1867, la Société de statistique de Paris s'est réunie pour la troisième fois en séance publique, sous la présidence successive de MM. Ernest Bertrand (conseiller à la cour de Paris), Wolowski et Lamé-Fleury.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la 2^e partie du mémoire de M. Legoyt, relative aux causes du faible accroissement de la population française, comparée aux autres populations européennes.

M. Jules Pautet (sous-préfet honoraire). « Hier, j'ai mêlé mes applaudissements à ceux dont l'assemblée tout entière a accueilli la lecture de la fin du mémoire de M. Legoyt. Néanmoins, j'éprouve le besoin de dire quelques mots sur un point de doctrine soulevé et discuté dans ce beau travail, relativement aux avantages et inconvénients d'un accroissement modéré de la population.

« Il m'avait semblé que le savant statisticien avait cité, avec une certaine satisfaction, les chiffres qui indiquaient l'accroissement relativement rapide de notre pays à certaines époques, et avec un sentiment légitime de tristesse ceux qui signalaient, plus tard, un affaiblissement marqué de la proportion de cet accroissement. Aussi ma surprise a-t-elle été grande, lorsque, dans la 2^e partie de son œuvre vraiment capitale, je l'ai entendu soutenir, en théorie, que cet affaiblissement n'était point l'indice d'une diminution de la prospérité publique. Nos moments étant comptés, je n'entrerai pas dans une discussion détaillée de cette opinion, qui n'est pas la mienne. Je me bornerai à quelques faits. Au temps de César, la Gaule, notre berceau, comptait, d'après les meilleures autorités, environ 8 millions d'habitants. Où en serions-nous aujourd'hui, si cette population ne se fût accrue, toutes choses égales d'ailleurs, que dans la faible proportion actuelle? Très-probablement nous n'aurions pas nos 38 millions d'habitants actuels, et nous ne serions pas une puissance de premier ordre. Il en a été autrement, grâce à Dieu, et malgré les invasions romaine, germanique, plus tard, malgré les longues luttes féodales, les épidémies, les famines, les révolutions, les guerres civiles, les guerres extérieures, nous avons marché d'un pas soutenu, pour atteindre un degré de puissance et de grandeur qui est la plus sûre garantie de notre indépendance. C'est que l'homme est le meilleur, le plus actif, le plus intelligent instrument de travail et de production. A ce point de vue, un accroissement de population est un accroissement de richesse. Buffon a dit que *là où naît un pain, il naît un homme*. La proposition contraire est bien plus vraie : *là où il vient un homme, il naît un pain.* »

M. Rapet (inspecteur général de l'Université). « M. Pautet prétend que, d'après les meilleures autorités, la Gaule avait 8 millions d'habitants au temps de César. Admettant ce chiffre pour vrai, bien qu'on puisse, sans être accusé de scepticisme, conserver quelques doutes à l'égard de la statistique de l'époque, et supposant que

la période de doublement de la population eût été de 150 ans, ce que beaucoup de personnes veulent regarder comme un accroissement très-lent, nous aurions eu, depuis lors, environ 13 doublements.

« A ce compte, la population de la France devrait dépasser aujourd'hui 65 milliards d'habitants, c'est-à-dire qu'elle serait presque 50 fois plus considérable que la population entière du globe.

« Elle donnerait 110,485 habitants par kilomètre carré, ou pour la France, une population 5 fois plus dense que celle de Paris.

« Où seraient les moyens de subsistance pour une population pareille ?

« Mais, sans nous occuper d'une éventualité imaginaire, voyons ce qu'ils seraient dans la période de doublement actuel.

« M. Legoyt nous a fait connaître que, d'après les accroissements de population réalisés depuis le commencement du siècle, la période de doublement, pour la France, était de 112 ans, période beaucoup plus lente que dans d'autres pays.

« Admettons, cependant, qu'elle se réalisât : dans 112 ans, la France compterait 76 millions d'habitants; dans deux siècles et un quart, elle en aurait déjà 152 millions.

« Certes, une population double, quadruple, décuple même, produira aisément le double, le quadruple ou le décuple de calicot, de drap ou de fer, pour subvenir à ses besoins, en admettant toutefois qu'elle ait assez de coton, de laine, de minerai ou de houille, car il faut de l'espace pour cultiver le coton ou pour élever des moutons, et nos houillères sont si loin d'être inépuisables, qu'on en prévoit déjà l'épuisement.

« Mais il ne faut pas seulement à l'homme du fer, du drap ou des cotonnades, il a encore plus besoin de pain; avant la production industrielle, la production agricole.

« Or, dans les annexes de son remarquable travail sur le morcellement de la propriété (Annexe, n° 5, p. 138), M. Legoyt nous a appris que de 1816 à 1861, tandis que la population montait seulement de 29 1/2 millions à 37,386,313 habitants, la superficie cultivée en froment s'est élevée de 4,718,740 hectares à 6,754,227. En même temps, le rendement moyen a crû de près de 4 hectolitres par hectare, puisqu'il a passé de 10^h,96 à 14^h,29.

« Et cependant, la production actuelle suffit au plus aux besoins de la population, puisque les exportations des bonnes années ne font que compenser les importations des mauvaises.

« Si donc, aujourd'hui, 6,754,227 hectares sont nécessaires pour subvenir à la nourriture en froment de 38 millions d'habitants, il en faudrait 13,508,454 dans un peu plus d'un siècle, pour nourrir une population de 76 millions; et dans deux siècles un quart, il faudrait 27,016,908 hectares pour 152 millions. Est-ce possible ? La culture du froment en France est-elle indéfiniment extensible ?

« Qu'on ne se rejette pas sur les progrès de l'agriculture et l'augmentation du rendement. A mesure que l'étendue cultivée en froment augmentait, le rendement moyen, par hectare, croissait de près de 4 hectolitres, pour suffire aux besoins d'une population de plus en plus exigeante.

« Il est aujourd'hui de plus de 14 hectolitres par hectare. Admettra-t-on donc que, dans un siècle environ, il pourra être de 28 hectolitres, et que dans deux siècles et un quart, il pourrait être porté à 56 hectolitres, sur toutes les terres ? C'est cependant le résultat qu'il faudrait atteindre, avec une période de doublement dont on accuse pourtant la lenteur. »

M. de Lucca. « D'après le beau mémoire de M. Legoyt, on a constaté, dans ces dernières années, un affaiblissement de la fécondité de la France, mais en même temps, les recensements ont signalé la présence, dans ce pays, d'un nombre croissant d'adultes. D'un autre côté, les relevés de l'état civil indiquent que la mortalité diminue et que l'âge moyen des décédés s'élève à peu près sans interruption, ce qui semble indiquer un allongement de la durée de la vie moyenne. C'est dans cette situation que se pose la question de la dégénérescence de la population française. Pour moi, cette question me paraît devoir se résoudre en faveur de la France. Il en serait peut-être autrement si sa population diminuait, et encore il y aurait lieu de rechercher si cette diminution n'est pas le résultat d'une infécondité *volontaire* croissante. Dans ce cas, il serait possible que la prospérité des habitants ne fût pas compromise; mais, à coup sûr, la France perdrait son rang de puissance de premier ordre. Heureusement pour la civilisation et l'humanité, ce grand pays n'en est pas là. J'adhère donc aux conclusions de M. Legoyt. »

M. Gagne (France). « Je me range à l'opinion de M. Pautet. Je vois, dans l'accroissement rapide d'une population, l'indice le plus sûr de sa prospérité; à mes yeux, les deux termes sont corrélatifs. Je considère, en outre, comme profondément immoraux, comme essentiellement contraires aux vues de la Providence, les moyens employés de nos jours pour diminuer la fécondité des mariages. Il ne s'agit pas ici d'un simple gain matériel, d'une simple préoccupation de grandeur, de puissance, de pondération de pouvoirs; il y a, en outre, ici une idée morale et religieuse, que je vois, avec regret, éliminer trop souvent dans les discussions de cette nature. »

M. Joseph Garnier (professeur d'économie politique à l'École des ponts et chaussées). « Je crois, Messieurs, que la discussion, telle qu'elle s'établit, ne peut conduire à aucun résultat utile. Rentrons dans le domaine de la statistique pure, dont nous nous éloignons à tort, et recherchons, par exemple, s'il n'y a pas lieu de contester, au point de vue de la méthode et des applications de la science, quelques-unes des conclusions de M. Legoyt. Pour moi, je m'associe complètement à ces conclusions et j'en félicite l'auteur. »

M. Loua (sous-chef à la division de la statistique de France et un des secrétaires de l'assemblée). « Dans les quelques observations que je veux soumettre à l'assemblée, je resterai, conformément au sage conseil de M. Garnier, sur le terrain de la statistique. M. Legoyt a affirmé la durée progressive, en France, de la vie moyenne. Je crois que cette affirmation est fondée. Seulement, je dois faire remarquer, à ce sujet, que les savants ne sont pas d'accord sur la manière de mesurer la vie moyenne.

« Si l'on part de ce fait que la France ne compte pas actuellement, avec une population de 38 millions d'habitants, plus de naissances que lorsqu'elle en avait de 20 à 25, on peut, en négligeant quelques oscillations, admettre ce chiffre de naissances comme constant. Maintenant, si on le porte, en nombres ronds, à 1 million par an, il est évident qu'il faudra 38 ans pour qu'elles produisent une population de 38 millions d'habitants. Dans ce cas, l'âge moyen vécu par le million d'individus venus chaque année au monde, sera de 38 ans. De ce fait on peut tirer la conclusion, qu'en France, la durée de la vie moyenne, à une époque quelconque, peut être évaluée en divisant la population par les naissances annuelles.

« M. Legoyt a préféré à cette méthode celle qui consiste à déduire, non pas exac-

tement la durée de la vie moyenne, mais la marche probable de cette vie, de l'allongement progressif de l'âge moyen des décédés. Or il est extrêmement remarquable qu'en France les deux méthodes conduisent à des résultats sensiblement égaux et constatent les mêmes oscillations.

« Comme, dans des questions de cette nature, il est permis de se contenter d'une approximation suffisante, j'adhère complètement aux conclusions du mémoire.

« Mais, lorsqu'il s'agit de rapprochements avec d'autres pays, la question change, parce que les différences dans la composition des populations par âge peuvent être assez grandes pour que la comparaison ne puisse se faire exactement. Quelques pays, en effet, ont un chiffre de naissances considérable, et comme la mortalité de l'enfance est toujours très-grande, il en résulte que l'âge moyen des décédés (nombre d'années vécues divisées par les décès) y est relativement assez faible. D'autres pays, l'Allemagne surtout, ont des émigrations considérables, portant surtout sur des adultes qui vont mourir sur la terre étrangère; de là un certain nombre d'années vécues, soustraites au total des années de vie, et par conséquent une vie moyenne moins élevée en apparence. Ailleurs, on constate l'existence d'un nombre de vieillards exceptionnel, dont les décès viennent grossir, dans des proportions également exceptionnelles, le total des années vécues.

« Par ces raisons, et d'autres encore, que M. le docteur Bertillon a énumérées dans son excellent mémoire sur les *Diverses mesures de la durée de la vie humaine* (*Journal de la Société de statistique*, année 1866), quelques statisticiens ont eu la pensée de déterminer la vie moyenne d'après le coefficient mortuaire de chaque âge. Cette méthode, due à M. Quetelet, et adoptée plus tard, avec quelques modifications de détail, par M. Bertillon, permet, en effet, de calculer assez exactement la vie moyenne d'une population, en admettant la persistance, pendant une assez longue période, des conditions mortuaires de cette population.

« En l'appliquant à la France, d'après les derniers recensements et les plus récents relevés de l'état civil, M. Bertillon a trouvé que la vie moyenne de notre pays est supérieure de 2 ans à celle que lui assigne le calcul des années vécues, c'est-à-dire des tables mortuaires. Mais, en même temps, la vie moyenne de l'Angleterre doit être accrue de 5 à 6 ans, celle de la Belgique de 3 ans, celle de la Prusse de 2 ans. Toutefois, rien n'est changé dans l'ordre qu'occupe la France; toutes les méthodes lui maintiennent la plus longue durée de la vie moyenne.

« M. Legoyt a mis en relief ce fait curieux que ce sont les pays, et, dans le même pays, les provinces le moins fécondes qui ont la vie moyenne la plus élevée. Le même fait a été constaté par feu M. Dupuit, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien membre de cette Société, dont elle regrette vivement encore la perte prématurée. Ce savant a montré, comme exemple, que le département des Pyrénées-Orientales, qui compte, à population égale, le plus de naissances, conserve, même en nombres absolus, moins de jeunes gens jusqu'à 20 ans que le Lot-et-Garonne, où il y a deux fois moins de naissances.

« Cette comparaison, qu'on pourrait étendre à d'autres départements, me paraît concluante, et elle me décide à me rallier à l'opinion de mon honorable maître et ami, M. Legoyt. »

M. le docteur Lombard (de Genève) communique quelques faits relatifs à l'influence du climat sur la mortalité des enfants. En ce qui regarde les nouveau-nés, il produit des tableaux statistiques qui semblent démontrer que leur mortalité est

d'autant plus forte, pendant la saison froide, que le pays est plus méridional, et par conséquent plus chaud. Après le premier mois de leur naissance, la mortalité des enfants suit un ordre inverse, c'est-à-dire qu'elle s'élève avec la chaleur et diminue avec le froid. Cette influence est d'autant plus prononcée que le pays est plus méridional et infecté par les miasmes paludéens. On comprend, dès lors, que le docteur Farr (de Londres) ait pu déduire de ses nombreuses recherches sur la mortalité infantine qu'au-dessous de 5 ans elle augmente en raison de l'éloignement du pôle. Il y a là, en effet, une influence atmosphérique certaine; mais elle n'est pas la seule; on doit également reconnaître celle, très-considérable, qui résulte de l'insuffisance des soins donnés aux enfants dès la naissance.

C'est afin de vérifier l'intensité de l'influence ethnique que le docteur Farr a ouvert une enquête sur cette importante question. Elle vient, en outre, d'occuper la sérieuse attention de l'Académie impériale de médecine, qui a chargé une commission d'étudier le fait de l'énorme mortalité des enfants assistés. On pourra peut-être arriver ainsi à la découverte des moyens de remédier à une aussi douloureuse situation.

Le docteur Lombard ajoute que l'on peut faire beaucoup dans ce sens, et il donne comme exemple les résultats obtenus dans le canton de Genève, où la mortalité de la première année, qui fournit plus du quart du total des naissances, au seizième siècle, est descendue, au dix-septième, à 23; au dix-huitième, à 20; enfin, au dix-neuvième (de 1838 à 1855), à 12 p. 100.

Si l'on peut attribuer une partie de ce progrès humanitaire à la vaccine et à des soins plus intelligents, peut-être aussi à un accroissement du bien-être des parents, il faut dire qu'une de ses principales causes doit être cherchée dans le retour à des idées plus saines sur l'allaitement maternel, qui est aujourd'hui la règle dans le canton, et non l'exception, comme autrefois.

M. Legoyt. «M. le docteur Lombard a mentionné l'influence paludéenne sur la mortalité des enfants. Je me permettrai de lui demander s'il a étudié cette influence dans la province de Cagliari (Sardaigne)?»

Sur la réponse négative de M. Lombard, *M. Virgilio* (professeur d'économie politique à Pise) donne des renseignements sur les conditions sanitaires de la Sardaigne. «La *malaria*, dit-il, règne à l'état permanent dans plusieurs localités de la Sardaigne; elle est due aux effluves miasmatiques des étangs. La ville de Cagliari a notamment dans son voisinage un immense marais. Du reste, l'insalubrité paludéenne de la Sardaigne remonte à la plus haute antiquité, comme le prouvent des textes nombreux des auteurs latins.»

La communication de M. Lombard amène sur les moyens de conserver les nouveau-nés une discussion, à laquelle prennent part MM. Wolowski, Legoyt, Blin, Plessier, et M. le docteur Bourdin.

M. Endley fait connaître qu'un mémoire récemment publié dans les *Annales statistiques de Milan* attribue à la race juive un véritable privilège en ce qui concerne la conservation des nouveau-nés. Elle paraît le devoir, continue l'orateur, à la circoncision, à l'allaitement maternel, et à la pratique de certains préceptes hygiéniques que la loi hébraïque élève à la hauteur de prescriptions religieuses.

M. Legoyt. «L'article inséré dans les *Annales de Milan* est, en grande partie, emprunté à un mémoire que j'ai publié, en 1865, dans le *Journal de la Société de statistique de Paris*, sur les *Immunités biostatistiques* de la race juive. J'ai constaté avec regret que l'auteur italien des *Annales*, qui m'a fait de larges emprunts, n'a

pas cru devoir me nommer une seule fois. Ce silence m'a d'autant plus affecté, que mon mémoire repose sur des recherches entièrement originales et que je n'ai pu faire qu'au prix d'un long et pénible travail.»

M. J. Garnier. «Rentrans un peu sur le terrain de la méthode statistique. Je reprocherai à M. Legoyt d'avoir peut-être fait abus, dans son mémoire, des moyennes générales. En principe, je suis peu partisan des moyennes, qui ont le tort grave, à mes yeux, de n'être pas l'expression d'un fait exact et précis, mais la résultante un peu idéale d'une foule de données numériques et d'éléments divers, résultante qui ne laisse que des idées vagues dans l'esprit.»

M. Legoyt. «Il est impossible, quand on compare plusieurs pays au point de vue d'un grand fait économique, comme la population, la production agricole ou industrielle, de procéder autrement que par moyennes, à moins de rapprocher, non plus l'ensemble de ces pays, mais bien leurs diverses provinces, travail très-long, très-minutieux, mais dont, en définitive, les publications officielles contiennent les éléments. Même dans ce cas, au surplus, on est encore obligé de prendre et de comparer des moyennes, à moins de descendre dans les infiniment petits. Je sais que, déjà depuis longtemps, on fait la critique des moyennes; mais cette critique n'est pas fondée, au moins quand on les déduit de valeurs homogènes et ne présentant, entre elles, que de faibles écarts; car elles sont bien alors les véritables résultantes des faits. Mais je prie l'assemblée de vouloir bien revenir à la discussion de la deuxième partie de mon mémoire; car je voudrais répondre à l'ensemble des observations dont il peut être l'objet.»

M. Virgilio. «J'adhère complètement aux doctrines de M. Legoyt sur ce point que ce n'est pas l'accroissement rapide d'une population qui fait sa force. La force d'un État ne se mesure pas au nombre des individus, mais à leurs qualités morales et économiques. Je ne partage donc pas l'opinion de certains anciens économistes, qui, ne calculant que la puissance du nombre, voulaient que l'État encourageât à tout prix les mariages et leur fécondité. Je suis convaincu, au contraire, qu'une grande fécondité est une source de misère, par conséquent, de mortalité, et que, seules, les populations éclairées ont la volonté et la force nécessaires pour lutter efficacement contre cette tendance à la reproduction, qui est une loi de la nature, sans doute, mais une loi fatale, une loi de destruction, quand elle n'est pas renfermée dans certaines limites. A ce point de vue, je me sens involontairement porté à rendre hommage à la France, qui donne l'exemple énergique de cette *contrainte morale*, conseillée par Malthus, comme la plus sûre des garanties contre le paupérisme. Il ne faut donc pas se hâter de tirer de l'affaiblissement de la proportion d'accroissement d'une population un indice de décadence. Cet affaiblissement ne peut être qu'un bien, quand il coïncide avec un grand développement de la richesse publique et un prolongement de la durée de la vie. Or, c'est le cas de la France.

«Au lieu d'encourager le progrès de la population, l'État doit se donner la tâche de procurer aux hommes une force productive de plus en plus considérable par le développement de l'instruction publique. Sans doute, il faut les faire bons, honnêtes, humains, religieux; mais il importe de développer chez eux l'énergie du caractère, la persistance dans le travail, l'esprit d'entreprise, la connaissance approfondie des grandes vérités économiques, et le sentiment profond du juste et de l'utile. Telles sont les bases de l'éducation que réclament les nouvelles générations, et que l'État, pour ne pas désert sa mission, doit s'attacher à leur donner.

« Nous verrons alors la production et la richesse grandir au delà de toutes prévisions, et si la population s'accroît dans ces circonstances nouvelles, ce ne sera pas un accroissement de souffrances et de misère, mais de bien-être et de prospérité.

« J'adhère, au surplus, aux observations de M. Legoyt sur l'effet restrictif des formalités qui précèdent, en France et dans beaucoup d'autres pays, l'acte principal et décisif de la vie, celui qui devrait rencontrer les plus grandes facilités, la plus grande liberté, le mariage. C'est ici surtout qu'il importerait de laisser à la responsabilité individuelle une grande latitude. Toutefois, j'admets, dans l'intérêt des époux et de la société, une certaine réglementation légale, et notamment, le consentement des parents, au moins jusqu'à un certain âge.

« Une question très-grave, très-délicate, s'élève ici au sujet de l'intérêt incontestable de l'État de n'avoir que des populations saines et vigoureuses, c'est celle de savoir s'il ne conviendrait pas de lui attribuer le droit de soumettre les futurs époux à une visite médicale, comme il le fait pour les recrues. Quoi! il ne veut dans son armée que des hommes d'une incontestable aptitude physique, et il laisse s'accomplir des unions qui propagent les plus graves maladies, les plus douloureuses infirmités! Pourquoi cette contradiction? Quel immense service rendu à l'humanité, que de souffrances évitées, que de morts anticipées conjurées, que d'existences prolongées, si tous les couples étaient dans des conditions sanitaires satisfaisantes! »

M. Worms (professeur à l'école de droit de Rennes). « Les observations que je désire présenter doivent porter sur la dernière partie du savant mémoire que nous avons entendu hier, sur la partie où M. Legoyt s'est occupé des remèdes à apporter au décroissement de l'accroissement de la population. Je ne veux pas passer en revue tous ces remèdes, je ne m'arrêterai qu'à ceux qu'on pourrait appeler juridiques, et si je m'appesantis sur ceux-là seulement, c'est que, d'une part, mes études professionnelles m'y portent de préférence, c'est que, de l'autre, M. Legoyt y a insisté avec une force qui recèle une conviction profonde, appelant nécessairement dans l'arène des convictions contraires et non moins profondes. Les observations auxquelles je fais allusion se rattachent, d'une part, au divorce, d'autre part, aux formalités prescrites par le législateur pour la célébration de l'acte du mariage. Mais avant d'exprimer mon opinion, qu'il me soit permis de faire une observation générale préalable. C'est que lorsqu'il s'agit d'un événement aussi important que le mariage, on ne peut pas, on ne doit pas, pour le régler, s'inspirer d'un point de vue unique, d'un intérêt unique, celui de la statistique, celui de la population, alors même qu'il serait vrai que les corps sociaux dussent poursuivre comme un but suprême la multiplication de leurs membres. Mais cela est-il vrai? cela est-il désirable? Je ne saurais mieux faire à cet égard que de rappeler une indication fournie par M. Legoyt lui-même, à savoir, que c'est chez nous, où cependant l'accroissement de la population va diminuant, que se rencontre la vitalité relative la plus grande. Ai-je besoin d'ajouter que la vitalité est le meilleur indice de la prospérité, puisque c'est parmi les classes déshéritées que la mort fait les plus abondantes moissons, et comme, si je ne m'abuse, le véritable but assigné aux sociétés humaines est d'assurer à ceux qui les composent la plus grande somme de bien-être possible, est-il nécessaire de s'occuper outre mesure de la multiplication des hommes, à moins que ce ne soit au profit des institutions militaires, qui n'ont, celles-là, qu'un résultat, celui de décimer précisément les populations?

« Qu'on appelle à la vie, j'y consens, le plus grand nombre d'êtres possible, pour que

l'humanité se perpétue, pour que tous les progrès se réalisent, pour que le spectacle de la grandeur divine trouve des flots pressés d'admirateurs; mais que, de grâce, on s'arrête au moment où le don de la vie cesserait d'être un bienfait pour devenir un fardeau, une calamité, une malédiction, pour les individus et pour les sociétés.

« Mais, je le répète, quand même l'accumulation infinie des hommes serait toujours en elle-même une bonne chose, il n'y aurait pas encore qu'à compter avec elle seule, pour laisser de côté toutes les autres considérations. Si les races humaines doivent avoir le souci de leur avenir, elles ont d'autres intérêts encore à sauvegarder, qui ne sont ni moins recommandables, ni moins sacrés. Ce n'est qu'en combinant tous les intérêts respectables et légitimes qu'on peut trouver les bonnes solutions. Voilà mon observation générale; je passe à son application en ce qui concerne le divorce. Le divorce admis favoriserait-il la population? M. Wolowski pense qu'il la favoriserait très-peu; M. Legoyt pense, au contraire, qu'il la favoriserait beaucoup. Peut-être ont-ils raison tous les deux: M. Wolowski a raison en ce sens que le divorce, s'il était écrit dans nos lois, ne serait peut-être pas aussi souvent pratiqué qu'on le pense; M. Legoyt, de son côté, a raison en ce sens, qu'en ce qui concerne la procréation des enfants, il est incontestable qu'elle aurait plus à attendre d'une nouvelle union, fondée sur un attachement réciproque, que sur l'ancienne, brisée partiellement par la loi, et brisée complètement par une irrémédiable antipathie commune.

« Mais qu'est-ce que tout cela fait sur la question de savoir si le divorce doit être ou non rétabli dans notre législation? A qui donc pourrait-il venir en tête que, parce que le divorce peut servir les intérêts de la population, il doit être permis et licite? Ainsi posée, la question cesse, ce me semble, d'en être une, car personne n'ira jamais, je pense, jusqu'à dire que le contrat matrimonial, qui est le plus personnel de tous, et qui doit être aussi le plus libre de tous, dût forcément subir, à supposer que cela lui répugnât, les exigences de l'intérêt social, incarné dans la question de population. »

Ici l'orateur est interrompu par le président, qui pense que le but de la réunion ne permet pas de développements trop étendus sur le divorce.

M. Worms reprend en disant: « S'il en est ainsi, je ne veux, en me plaçant sur le terrain exclusif de la statistique, ajouter qu'une observation à celle qu'on a fait valoir en faveur du divorce et qui se rattache à son influence prolifique ultérieure: c'est que les intéressés qui verront dans la loi cette ressource du divorce ouverte contre les éventualités redoutables, craindront bien moins de s'engager dans des liens, qui ne seront pas toujours et quand même obligatoires. »

M. Legoyt. « Que M. Worms me permette ici une courte observation. Il vient de fournir à la discussion un des plus forts arguments en faveur du divorce considéré comme moyen de favoriser l'accroissement des populations. Il est certain que l'éventualité du divorce, c'est-à-dire la possibilité légale de mettre fin à une union qui fait le malheur des deux intéressés, est un stimulant au mariage. La certitude, dans quelques pays catholiques (car, en outre de tous les pays protestants, il est des pays catholiques, la Belgique, la Bavière, etc., qui pratiquent le divorce), la certitude de l'indissolubilité du mariage, lors même qu'il ferait le supplice des deux conjoints, est certainement de nature à provoquer de longues hésitations, de longs ajournements et, en définitive, à maintenir dans le célibat un grand nombre d'adultes. Je ne voudrais pas toutefois que M. Worms et l'assemblée fussent convain-

cus que j'attache une grande importance au divorce comme encouragement à la population. Je l'ai classé, dans mon mémoire, parmi ce que j'appellerai les *causæ minores*, c'est-à-dire les moyens d'un ordre inférieur de favoriser, en France, l'accroissement des mariages et, par conséquent, de la reproduction. En recherchant les motifs de la plus grande fécondité de tous les pays protestants et même de tous les pays catholiques (l'Autriche exceptée) qui admettent le divorce, j'ai été forcément amené à signaler son influence possible sur une natalité plus rapide; mais je n'ai point insisté sur ce point; je n'avais d'autre but, en effet, que de compléter ma thèse sur la recherche des influences de toute nature qui peuvent expliquer les différences de fécondité que les documents officiels m'amenaient à constater.»

M. Worms continue en ces termes :

« Je laisse la question du divorce et je passe immédiatement à celle relative aux formalités prescrites par le législateur en fait de mariage; ici j'ai le regret de me trouver en opposition formelle avec M. Legoyt.

« Interprète de la loi par profession, et conservant, dans mes appréciations, la liberté la plus entière, rarement j'ai plus applaudi à ses dispositions qu'en cette matière. C'est qu'ici encore il faut ne pas oublier les intérêts multiples que doit concilier le législateur. Oh! sans doute, s'il fallait se préoccuper exclusivement de faire mettre au monde, je dirais presque de faire mettre bas des enfants, tout retard, tout ajournement apporté par la loi serait intolérable; mais le mariage ne regarde-t-il donc que la société? ne regarde-t-il pas un peu aussi les contractants? leur bonheur ne doit-il pas être considéré quelque peu? Est-ce que, d'ailleurs, si la mésintelligence vient à s'établir entre les époux, l'œuvre de la procréation ne sera pas nécessairement elle-même enrayée? Est-ce que nous ne vivons pas, au surplus, sous le régime de l'indissolubilité du mariage, qui, en éternisant les liens matrimoniaux, demande bien qu'on y regarde à deux fois?

« Quoi donc de si vexatoire à ce que le jeune homme, qui peut se marier à dix-huit ans, et la jeune fille à quinze, prennent d'abord le consentement de leurs parents? Est-ce qu'il n'importe pas, dans leur intérêt, dans l'intérêt de leur bonheur et de leur vie entière, qu'ils soient protégés contre leurs entraînements et leurs passions? L'affection des père et mère n'est-elle pas, d'ailleurs, un gage de la modération avec laquelle ils useront de leur autorité, qui est, après tout, on ne peut plus légitime, quand on songe aux sacrifices qu'ils ont faits jusqu'alors, et à cette circonstance surtout, que le mariage de leurs enfants va leur donner, dans la personne des petits enfants, des héritiers inévitables?

« Si, en outre, une certaine publicité est prescrite, elle ne l'est qu'en vue de donner aux oppositions légitimes le temps de se produire et de prévenir peut-être un malheur irréparable.

« Je pourrais ainsi successivement relever chacun des griefs formulés contre la loi, et vous montrer qu'ils ne doivent en aucune façon être retenus. C'est que la loi française a admirablement compris son rôle en cette occurrence. Elle a compris que le mariage ne peut servir efficacement les intérêts des individus et des sociétés qu'à condition d'être conclu avec une parfaite maturité et une entière liberté. Aussi s'est-elle religieusement abstenue de pousser au mariage, en provoquant, à l'instar de la législation romaine, de malsaines convoitises. De même, elle n'a voulu dresser devant les futurs d'autres obstacles que ceux que commandait impérieusement l'intérêt des mariages en général ou des contractants en particulier. Car il est des

entraves qu'on ne saurait trop approuver. Qui, par exemple, oserait s'élever contre la prohibition, pour certains parents à des degrés très-proches, de s'unir en légitime mariage? Et cependant cette prohibition peut nuire à la marche ascendante de la population. Eh bien, on peut tout aussi facilement justifier toutes les autres prescriptions prohibitives ou dilatoires de notre Code. Mais vous y chercherez vainement des dispositions vexatoires témoignant de son hostilité envers le mariage, fondement de toute société! Bref, il a su se préserver des réglementations excessives aussi bien que d'une tolérance anarchique; il a procédé avec mesure et a mérité par là d'être loué sans réserve.»

M. Legoyt. «M. Worms vient de faire l'éloge sans réserve du Code français au point de vue des formalités nombreuses auxquelles il soumet le mariage; qu'il me permette de lui dire que, dans cette discussion, le légiste chez lui a débordé sur l'économiste. Il s'est trop inspiré, à mon sens, des intérêts individuels, et les a trop complètement subordonnés à ceux de la Société. Ces derniers me paraissent vouloir que le mariage ne rencontre pas, sous forme de délais, de procédures minutieuses, de précautions juridiques de toute sorte, des obstacles tels qu'ils constituent un encouragement au célibat. J'ai cité un pays, qui n'est certes ni moins moral, ni moins religieux que la France, l'Angleterre; eh bien! dans ce pays, le législateur a successivement supprimé les difficultés légales, aussi nombreuses qu'en France, qu'y rencontrait autrefois le mariage, pour le rendre accessible au plus grand nombre (riches et pauvres). Il a pris une autre mesure considérable dans le même ordre d'idées. Naguère, le divorce ne pouvait être prononcé que par la Chambre des lords et après une procédure tellement coûteuse qu'il n'était abordable que pour les classes les plus riches. Ce dernier obstacle aux seconds mariages a disparu depuis quelques années. Aujourd'hui une cour spéciale statue, à peu de frais, sur les demandes de cette nature, et on n'a pas remarqué, je crois, que l'Angleterre ait vu s'affaiblir, depuis la mise en vigueur de ces diverses mesures, le sens moral et religieux qui lui est généralement attribué. Je ne voudrais pas non plus ici que M. Worms se méprit sur ma pensée. Je n'ai pas exprimé d'opinion radicale sur le système français. Je l'admets au contraire, mais dans une certaine limite. Je ne demande pas que les futurs époux soient complètement abandonnés à leur initiative, à leur responsabilité; mais il est peut-être permis de désirer qu'au moins à partir d'un certain âge, on fasse une large part à leur liberté d'action, et que les longues et onéreuses formalités soient supprimées ou réduites.»

M. de Laspeyres (Allemagne) appelle l'attention de l'assemblée sur l'influence qu'ont en principe sur les mouvements de la population les prix plus ou moins élevés des objets de première nécessité. Suivant l'orateur, ces prix, surtout celui du blé, se sont plus élevés en Allemagne qu'en France, ce qui n'a pas empêché la population allemande de s'accroître plus rapidement que celle de la France. Mais si les prix ont monté assez sensiblement à la suite de l'exploitation des gîtes aurifères australo-californiens, ils sont depuis restés généralement stationnaires; quelques-uns même ont faibli, tandis que les salaires se sont élevés sans relâche. De là une plus grande somme de bien-être au sein des populations ouvrières et un encouragement à la fécondité.

L'ordre du jour appelle la discussion de la partie du programme qui est relative aux émigrations rurales.

M. Plessier (France) lit, avec l'autorisation de l'assemblée, la note ci-après sur

les mouvements de population d'un certain nombre de communes rurales du département de Seine-et-Marne.

D'un double mouvement de la population dans les communes rurales du Montois pendant un demi-siècle.

Le Montois est un petit district de l'arrondissement de Provins (Seine-et-Marne), situé sur la rive droite de la Seine, au-dessus de Montereau-fault-Yonne, comprenant 21 communes rurales, au centre desquelles est la petite ville de Donnemarie-en-Montois, chef-lieu de la contrée. Il doit son nom aux coteaux qui descendent du plateau de la Brie sur le bord du fleuve.

La population de ces communes, qui était, en 1806, de 9,427 habitants, s'est élevée, en 1856, à 14,221; l'augmentation est de 794.

Si on compare les naissances avec les décès, de 1803 à 1852, on trouve que les naissances, au nombre de 14,574, n'ont dépassé celui des décès (14,247) que de 327.

Il n'en faut pas conclure que la population doit son accroissement à l'immigration. Des nourrissons sont bien venus du dehors, mais ils ont augmenté le nombre des décès et, dès lors, ne peuvent entrer dans les éléments de notre statistique.

On pourra remarquer que les dates auxquelles se rapportent les naissances et les décès ci-dessus, précèdent de quatre ans les recensements de population; mais cette circonstance est sans inconvénient au point de vue des faits que nous allons constater.

La population rurale du Montois ayant suivi deux mouvements opposés, il est indispensable, pour les observer, de la diviser en deux sections. La 1^{re}, formée des communes où elle s'est affaiblie, comprend : 1^o Chalautre - la - Reposte; 2^o Cessoy; 3^o Dontilly; 4^o Lizines-et-Sognolles; 5^o Luisetaines; 6^o Mons; 7^o Saint-Sauveur; 8^o Savins; 9^o Thenisy. — La 2^e, où elle s'est accrue, se compose de : 1^o Chatanay; 2^o Égligny; 3^o Gurcy; 4^o Mesgneux; 5^o Montigny-Lancoup; 6^o Mouy; 7^o les Ormes; 8^o Paroy-Jutigny; 9^o Sigy; 10^o Vanvillé; 11^o Villeneuve-les-Bordes; 12^o Vimpelles.

La population des 9 communes de la 1^{re} section, qui, en 1806, était de 4,660 habitants, se réduisait, en 1856, à 4,123, soit une diminution de 437; tandis que celle des 12 autres communes s'est élevée de 4,900 à 6,111; soit un accroissement de 1,211.

Or, l'inégalité du rapport des naissances à la population et aux mariages est, comme on va le voir, la cause capitale, décisive de l'augmentation et de la diminution que nous venons de signaler.

Les 14,574 naissances se répartissent comme suit entre les cinq périodes décennales de la période 1803-1852.

1803-1812.	1813-1822.	1823-1832.	1833-1842.	1843-1852.	Total.
3,095	3,212	2,975	2,676	2,616	14,574

Sauf dans la seconde période, le nombre des naissances a été en décroissant, bien que la population ait augmenté. Mais la 1^{re} section (où la population a diminué) supporte presque entièrement la réduction des naissances, tandis qu'elles n'ont éprouvé, dans la 2^e, que des fluctuations à peine sensibles. C'est à cette dernière section seule qu'est due l'augmentation de naissances de la seconde période. Les chiffres qui suivent en font foi.

Périodes.	1 ^{re} section.	2 ^e section.
	Naissances.	Naissances.
1803-1812.	1,467	1,628
1813-1822.	1,398	1,814
1823-1832.	1,271	1,704
1833-1842.	1,097	1,579
1843-1852.	1,020	1,596
	<u>6,253</u>	<u>8,321</u>
	<u>14,574</u>	

Les naissances de la 1^{re} section sont tombées, par un abaissement continu, de 1,467 à 1,020, soit, entre la première et la dernière période, une infériorité de 447 sur 1,477 ou de 30 p. 100. — Celles de la 2^e section ont été plus nombreuses pendant la deuxième que pendant la première période, plus nombreuse encore durant la dernière que pendant la précédente; enfin, la différence entre la première et la dernière n'est que de 32 naissances sur 1,628 ou de 2 p. 100.

La moyenne annuelle est, d'un côté, de 125 naissances et, de l'autre, de 165. Cette moyenne, rapprochée de la population primitive, donne, pour la 1^{re} section, 1 naissance pour 37 habitants et, pour la 2^e, une naissance pour moins de 30.

L'importance de ces disproportions ressort de cette seule remarque : les 4,640 habitants ont donné 6,253 naissances, et les 4,900 autres, 8,321.

4,650 mariages ont eu lieu dans les communes rurales du Montois, de 1803 à 1852, se répartissant ainsi par périodes décennales :

1803-1812.	1813-1822.	1823-1832.	1833-1842.	1843-1852.
869	890	941	990	960

Les mariages ont progressé de 1803 à 1842. Quoique moins nombreux dans la dernière période que dans la précédente, ils sont restés supérieurs à ce qu'ils avaient été dans les trois premières.

Leur répartition entre les deux sections donne les résultats suivants :

Périodes.	1 ^{re} section.	2 ^e section.
	Mariages.	Mariages.
1803-1812.	403	466
1813-1822.	408	482
1823-1832.	466	475
1833-1842.	446	544
1843-1852.	419	541
	<u>2,142</u>	<u>2,508</u>
	<u>4,650</u>	

Les mariages de la 1^{re} section se sont élevés de 403 à 466, pour descendre à 419.

Malgré la diminution de la population, ils sont encore plus nombreux dans la dernière période que dans la première.

Dans la 2^e section, ils ont monté de 466 à 544; puis, par une légère fluctuation, ils se sont réduits à 541.

Le rapport des naissances aux mariages, pour les deux sections confondues, indique un décroissement dans la moyenne des naissances par mariage, à partir de 1813 jusqu'en 1842. Voici, en effet, cette moyenne pour chacune des périodes décennales :

1 ^{re} période.	2 ^e période.	3 ^e période.	4 ^e période.	5 ^e période.
3.56	3.61	3.16	2.70	2.72

Mais, dans la 1^{re} section, le décroissement des naissances par rapport aux ma-

riages est constant; on y trouve, en moyenne, pour 1 mariage, le nombre de naissances ci-après :

1 ^{re} période.	2 ^e période.	3 ^e période.	4 ^e période.	5 ^e période.
3.64	3.42	2.73	2.46	2.43

De 3.64 naissances par mariage, on descend, de chute en chute, à 2.43; l'abaissement est dans le rapport de 3 à 2.

Dans la 2^e section, la diminution des moyennes a un caractère moins tranché; 1 mariage donne :

1 ^{re} période.	2 ^e période.	3 ^e période.	4 ^e période.	5 ^e période.
3.43	3.76	3.59	2.81	2.95

L'abaissement de ces moyennes domine les fluctuations; mais, entre la première et la dernière, la différence est renfermée dans le rapport de 7 à 6.

Pour résumer la comparaison de la fécondité des mariages dans les deux sections, 6,253 naissances sont dues à 2,141 mariages dans la 1^{re}, ce qui donne 2.92 naissances pour 1 mariage; 8,381 naissances à 2,508 mariages dans la 2^e, soit une moyenne de 3.34 naissances par mariage. La différence est de 6 à 7. L'écart est moins grand dans les deux premières périodes que dans les trois dernières; la différence pour les trente dernières années est de 5 à 6.

Si l'on éliminait de chaque groupe les communes où la population n'a que faiblement varié, pour s'attacher uniquement à celles où le mouvement d'accroissement ou de diminution est bien caractérisé, la disproportion des naissances se montrerait plus grande. On va en juger par la comparaison de quatre communes choisies dans chaque groupe.

Chalautre-la-Reposte, Lizines-et-Sognolles, Mons et Savins, qui comptaient, en 1806, 2,323 habitants, n'en avaient plus, en 1856, que 1,918; — perte: 405.

Au contraire, la population des Ormes, Mouy, Paroy-Jutigny et Villeneuve-les-Bordes, s'élevait, dans le même temps, de 1,708 habitants à 2,305; — gain: 597.

Comment l'une des deux populations s'est-elle réduite, de 2,323 habitants à 1,918, pendant que l'autre montait de 1,708 à 2,305?

La réponse est simple. On la trouve dans le mouvement des naissances: les 2,323 habitants ont donné 2,780 naissances seulement, et les 1,708 habitants, 2,917. Et cependant les 2,329 habitants avaient contracté 1,004 mariages et les 1,708, 897 seulement; mais les uns ont eu 2.76 enfants par mariage et les autres 3.25.

Ainsi, la diminution de la population n'a pas été le résultat de l'émigration, mais de la stérilité.

La limitation des naissances ayant conduit à la diminution des mariages avant de provoquer un abaissement de population, on peut faire ressortir des chiffres qui précèdent le nombre de naissances qui aurait été nécessaire dans le Montois pour maintenir celui des mariages.

Les mariages du Montois, dans l'ensemble des 21 communes, sont descendus de 990 à 960, immédiatement après que les naissances étaient réduites à une moyenne de 2.70 par mariage. — Ils sont descendus, dans les 9 communes de la 1^{re} section, d'abord de 466 à 446, après que les naissances étaient inférieures à 2.73 par mariage; puis de 446 à 419, lorsque la fécondité légitime n'était plus que de 2.46 par mariage. Enfin, ils sont descendus, dans la 2^e section, de 544 à 541, lorsque la moyenne est tombée à 2.81 naissances par mariage.

Il existe, entre le Montois et le département de Seine-et-Marne, dont il dépend, une concordance dans la proportion des naissances, des mariages et des décès, qui ressort des chiffres mis au jour par la statistique officielle de la population de la France, de 1806 à 1850. — Cette statistique s'arrêtait à cette dernière année, lorsque nous avons entrepris le travail dont nous donnons, en ce moment, un fragment.

Les naissances ont été de 425,555, et les décès de 379,395; la différence est de 46,160.

Comme, d'après les recensements, l'augmentation de la population a été de 41,008, le département a perdu, par l'émigration, 5,152 personnes.

Cette émigration, qui représente une moyenne annuelle de 117 personnes, est inférieure à la perte résultant du recrutement. Les décès de nourrissons que Paris confie à la population rurale, voilent une partie de la vérité.

Les naissances sont ainsi réparties :

	1806-1815.	1816-1825.	1826-1835.	1836-1845.	1846-1850.
Naissances totales . .	96,085	103,533	93,755	87,848	44,334
Moyenne annuelle . .	9,609	10,353	9,375	8,785	8,865

Quoique la population du département ait augmenté, de 1806 à 1850, dans la proportion de 24 habitants sur 100, le nombre annuel des naissances a été inférieur, pour les trois dernières périodes, à la moyenne de la première. La différence entre les périodes 1806-1815 et 1846-1850 est de 744 par an: la disproportion s'accroît en raison du développement de la population.

Et cependant le nombre des mariages a progressé. En voici la statistique pour les mêmes périodes :

	1806-1815.	1816-1825.	1826-1835.	1836-1845.	1846-1850.
Mariages	29,682	26,885	27,578	30,684	15,767
Moyenne annuelle . .	2,968	2,688	2,758	3,068	3,153

La deuxième et la troisième période sont inférieures à la première. Mais, abstraction faite de celle-ci, l'augmentation est constante.

Comme le nombre des naissances a diminué en même temps que celui des mariages s'élevait, la moyenne du rapport des naissances aux mariages a faibli dans les dernières périodes comme il suit :

1806-1815.	3.27		1836-1845.	2.86
1816-1825.	3.87		1846-1850.	2.81
1826-1835.	3.66			

La moyenne de la dernière période, et la plus faible, est précisément celle de la 2^e section des communes du Montois, de 1833 à 1842; on a vu qu'elle a été le prélude d'une diminution dans le nombre des naissances. Ce résultat était inévitable, et si le principe de la population ne retrouve pas l'énergie qu'il a perdue, la population décroîtra infailliblement.

CONCLUSION.

L'inégalité relative des naissances dans le Montois a été la cause de la diminution et de l'accroissement de la population. Elle exclut ou tout au moins atténue considérablement l'influence que l'on accorde à l'attraction exercée par les villes sur les populations rurales. Quand le travail est limité à la culture du sol, il est évident que les bras non occupés doivent fatalement s'éloigner. C'est là un fait qu'il ne faut pas perdre de vue; c'est là ce qui s'opposera invinciblement au développement de la population rurale, jusqu'à ce que l'industrie se répande dans les campagnes. Mais

le caractère sédentaire des habitants du Montois s'est manifesté par leur répugnance pour l'émigration; de là une diminution des naissances dans la mesure des besoins de la localité. Leur nombre a décréû dans les pays de petite culture, où la disparition de la vigne et la substitution de la charrue à la force manuelle ont réduit le travail de l'homme. Il s'est élevé dans ceux de moyenne ou de grande culture, où la suppression totale ou partielle de la jachère a exigé un supplément de bras. L'histoire, à ce point de vue, du Montois est celle du département tout entier. Si Paris apparaissait aux populations rurales comme une source certaine et inépuisable de travail ou de bien-être, on ne verrait pas les naissances si étroitement limitées dans les pays qui l'avoisinent.

M. Jules Duval. « La loi que M. Plessier a cru pouvoir déduire des recherches dont il vient de nous faire connaître le résumé, n'est pas autre que la loi du travail. Partout où le travail se développe, l'homme naît et se multiplie; partout, au contraire, où il diminue ou reste stationnaire, la population décline ou cesse de s'accroître. Pourquoi, malgré les différences de race, de gouvernement, de religion, le Canada et les États-Unis voient-ils également le nombre de leurs habitants doubler tous les vingt ans? C'est que les valeurs produites par le travail dans ces deux pays s'y accroissent encore plus rapidement. Pourquoi les républiques espagnoles de l'Amérique du Sud languissent-elles, malgré l'étendue et la richesse de leur sol? C'est parce que les habitants ne sont pas préparés, par leur éducation et leurs habitudes, à développer par le travail les immenses ressources que la nature a mises à leur disposition.

« M. Plessier a constaté que, dans Seine-et-Marne, la population des pays de petite culture ne s'accroît plus; c'est que le travail ne peut plus s'y développer, que les terres n'y sont plus susceptibles d'améliorations. Si le fait contraire se produit dans les pays de moyenne et grande culture, c'est que les exploitations agricoles y sont en voie de progrès, et que ce progrès attire les travailleurs. Il en résulte que, s'il y a pléthore dans une région agricole, le trop plein de la population se porte là où il peut trouver des moyens d'existence. Dans Seine-et-Marne, cette émigration ne sort pas du département; mais, ailleurs, comme dans les Basses-Pyrénées, par exemple, lorsque le travail manque, les familles vont en chercher jusque dans la Plata.

« Je ne suis pas partisan de la limitation de la fécondité des peuples. S'il y a, dans un pays, un excédant de naissances par rapport aux moyens de subsistance, d'autres pays où le travail a besoin d'être développé, sont prêts à recevoir cet excédant. Que de jachères encore, même en France! combien de nos départements où la production agricole n'a pas encore dit son dernier mot! que l'impulsion y soit donnée à l'agriculture et elle réclamera de nouveaux bras. Le sol du pays natal fait-il défaut, l'Algérie, les colonies françaises, le vaste continent américain, le globe entier, sont ouverts aux émigrants.

« Quoi, d'ailleurs, de plus immoral que le fait de la limitation volontaire de la fécondité! Aussi ne m'associe-je pas aux éloges que, sous ce rapport, M. Plessier a donnés aux cultivateurs de Seine-et-Marne. »

« *M. Plessier* (interrompant). L'orateur s'est mépris sur ma pensée. Mes éloges s'adressaient à leur fidélité au sol natal et non à la limitation volontaire de leur fécondité. »

M. le président, ayant déclaré la discussion close, invite l'assemblée à discuter la

partie du programme relative à la question de savoir si le nombre des naissances naturelles est ou non en voie d'accroissement en Europe.

M. Loua fait connaître que *M. Legoyt* devait donner lecture, dans la séance de ce jour, d'un mémoire dans lequel il a consigné, sur cette question, des documents nombreux puisés aux sources officielles. *M. Legoyt*, en l'informant d'une indisposition qui l'oblige à garder la chambre, l'a prié de vouloir bien solliciter pour lui de l'assemblée la faveur d'être entendu dans la séance de demain.

M. le président estime que la discussion ne sera probablement pas épuisée dans la séance de ce jour; mais que, le fût-elle, l'assemblée ne refuserait certainement pas à *M. Legoyt* la faveur qu'il sollicite.

Un débat s'engage, auquel prennent part *MM. Vereyra* (Espagne), de *Lucca*, *Wagner*, *Laspeyres*, *Duval* et *Wolowski*.

Il résulte des idées échangées par les divers orateurs que, le plus souvent, un nombre considérable de naissances naturelles est déterminé par des obstacles légaux au mariage. C'est notamment le cas pour la Bavière et les deux Mecklembourg.

M. Worms fait remarquer qu'en France le rapport des naissances naturelles au total des légitimes tend à rester stationnaire, ce qui est d'autant plus remarquable que la fécondité des mariages diminue.

M. de Courcelle-Seneuil (France) s'étonne qu'avec l'interdiction de la recherche de la paternité, qui protège le père contre les conséquences de la séduction, et avec une armée permanente si considérable, le nombre des naissances illégitimes ne soit pas plus élevé en France.

M. Wolowski énumère les raisons qui lui font préférer le système français sur la recherche de la paternité aux législations contraires. Il appelle l'attention sur ce point qu'en fait les pays qui l'autorisent n'ont pas un coefficient d'illégitimité inférieur à celui des pays qui l'interdisent. Il est, d'ailleurs, de l'avis de *M. de Courcelle*, que le chiffre plus ou moins élevé des naissances naturelles a des causes diverses qui rendent les comparaisons internationales très-difficiles.

La séance est levée à la suite de cette discussion.

Procès-verbal de la quatrième séance (22 août 1867).

En l'absence de *M. Legoyt*, secrétaire de l'assemblée, retenu par une indisposition, *M. Loua*, un des secrétaires adjoints, lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté.

M. le président rappelle qu'à la dernière séance, la discussion sur le mémoire de *M. Legoyt* avait été close. Mais *M. Wagner* demandant à présenter, sur ce mémoire, de nouvelles et probablement importantes observations, il croit devoir prier l'assemblée de vouloir bien l'écouter.

M. Wagner lit, avec l'assentiment de la réunion, la note ci-après :

« Dans la discussion d'hier, fort intéressante sans doute à divers points de vue, il me semble qu'on a laissé sans réponse la question de savoir si un accroissement de population est un bien ou un mal. On a recherché, et avec raison, les moyens de diminuer la mortalité des enfants; mais on a peu songé à ce grave problème qui s'impose en quelque sorte à notre attention à la suite de la lecture du mémoire de *M. Legoyt* : Faut-il désirer pour un État un lent ou rapide développement de sa population ?

« Avant tout, permettez-moi de signaler, dans ce mémoire, au moins une apparente contradiction. M. Legoyt, après s'être efforcé de démontrer que le très-faible progrès de la population de son pays coïncide avec une situation économique prospère, avec une diminution des décès et une plus grande durée de la vie moyenne, n'a cependant pas considéré cette situation comme un idéal dont tous les pays doivent désirer la réalisation. Et, en effet, les deux dernières parties de son travail me paraissent être une grande concession à ceux qui soutiennent la théorie contraire à la sienne. Il y recherche, en effet, d'une part, les causes qui ralentissent, en France, le mouvement de la population, et il en a signalé qui ne s'expliquent pas toutes par une bonne situation économique et par cet esprit de sage prévision, de prudente réserve qu'il attribue aux pères de famille français. Mais la 3^e partie de son mémoire est encore plus caractéristique : il s'y demande, en effet, s'il n'existe pas des moyens d'accélérer en France l'accroissement des habitants, et il en indique un certain nombre. Il juge donc cet accroissement utile, favorable aux intérêts du pays ?

« En attendant qu'il réponde à cette objection, je vais examiner s'il est vrai qu'en principe il soit désirable pour un pays de n'avoir qu'une faible fécondité et de ne se développer, par conséquent, qu'avec une certaine lenteur.

« Je connais deux pays où la population progresse avec une rapidité exceptionnelle; c'est l'Allemagne (particulièrement la Prusse et la Saxe) et l'Angleterre. Ces deux pays ont ce privilège particulier que non-seulement le nombre des habitants s'y développe sans relâche et dans des proportions inconnues au reste de l'Europe, mais encore qu'ils fournissent les éléments d'une émigration considérable dont s'enrichit surtout le continent américain. Eh bien! ces deux pays sont-ils dans de mauvaises conditions économiques? La richesse publique y est-elle stationnaire? L'ensemble des intérêts matériels y est-il en souffrance? Qui pourrait le soutenir? Pour l'Angleterre, les publications officielles ne laissent aucun doute sur ce point : le développement de la prospérité nationale est constant et énorme. Pour l'Allemagne, les faits sont peut-être moins connus; mais ils témoignent tous dans le même sens. Je citerai notamment la construction rapide et avec nos seules ressources de nos chemins de fer, l'extension de nos institutions de crédit, le progrès de toutes nos industries, au premier rang desquelles je place l'industrie minière ou extractive et métallurgique; la marche soutenue de notre agriculture, malgré les désavantages du climat et l'infériorité du sol (en Prusse notamment); l'élan que reçoit chaque année notre commerce extérieur, et la concurrence souvent victorieuse que nous soutenons sur tous les marchés, et même sur le leur, contre toutes les nations industrielles. Rappelons, à ce sujet, que la plus grande partie de nos exportations passe par Hambourg, la cité la plus commerçante du monde, après Londres.

« Sans doute, l'Allemagne ne possède pas une ville comme Paris; sans doute, la richesse publique ne vient pas en quelque sorte s'y concentrer dans une grande et splendide cité, objet d'admiration pour les étrangers. Cependant, je ne dois pas omettre de signaler les destinées prospères de la ville de Berlin. Berlin a vu sa population quadrupler en 50 ans (de 180,000 à 630,000 de 1816 à 1864), taux d'accroissement bien supérieur à celui de Paris. Je reconnais également que notre population compte moins de grandes villes que la France; elle est moins agglomérée; mais je suis d'avis que le bien-être y est moins inégalement répandu. Nos

classes agricoles notamment sont plus heureuses, plus aisées, ont la vie plus large, plus facile qu'en France.

« Nous n'avons pas encore atteint le degré de richesse de ce pays, cela est incontestable, et mon patriotisme ne m'aveugle pas sur ce point; mais nous marchons d'un tel pas, que la distance sera bientôt franchie.

« Loin de moi la pensée de juger une population seulement d'après le nombre; je recherche également ses aptitudes, sa valeur morale et économique. Mais il doit m'être permis de dire que le pays auquel j'appartiens réunit également et la *quantité* et la *qualité*. Nous avons prouvé, l'an dernier, notre aptitude aux travaux de la guerre; nous prouvons chaque jour que nous ne sommes inférieurs à aucun autre peuple pour ceux de la paix.

« Je ne suis pas autant l'ennemi de la théorie malthusienne qu'on pourrait le croire, malgré les vives et justes critiques dont elle a été l'objet de la part de tant d'économistes éminents. Je la crois applicable à certains pays. Ainsi, en Irlande, par exemple, où la population a une tendance manifeste à se développer dans une proportion supérieure aux moyens d'existence, la *contrainte morale* conduirait évidemment à une forte diminution du paupérisme, bien que l'émigration soit déjà un allègement considérable pour ce malheureux pays.

« Il résulte, je crois, Messieurs, de ces courtes observations, que l'accroissement rapide d'une population n'est un mal que lorsqu'il n'est pas corrélatif avec celui de la richesse publique. Mais lorsqu'il est parallèle à un grand développement de la prospérité générale, il est un puissant élément de force et de grandeur. »

M. Legoyt (qui est entré dans la salle pendant le discours de M. Wagner). « Quelques mots, Messieurs, sur les contradictions que M. Wagner croit avoir signalées dans mon mémoire.

« Et d'abord je n'ai pas posé en principe qu'une faible fécondité fût toujours et partout un élément et un indice de prospérité pour un pays. J'ai dit et je crois l'avoir prouvé : une forte mortalité est toujours corrélatrice d'une grande fécondité, et c'est au prix de sacrifices considérables, dont l'humanité doit gémir, que les pays qui ont le plus fort coefficient de naissances conservent un nombre déterminé d'adultes.

« Voici deux localités ayant le même nombre de mariages; seulement l'une a 100 naissances annuelles, l'autre 150; or, toutes deux voient arriver à l'âge de 20 ans le même nombre d'enfants, c'est-à-dire 60. Mais pour obtenir ce résultat, la première en a perdu 40 et l'autre 90. Supposons encore que la seconde ait sur la première un excédant de 10, de 20 survivants, elle n'en aura pas moins fait une perte de beaucoup supérieure. Eh bien, cette comparaison peut s'appliquer à un certain nombre des États que j'ai rapprochés de la France. Leur population progresse plus rapidement que la nôtre, cela est vrai; mais en laissant un plus grand nombre de morts sur le champ de bataille de la vie. Maintenant ces enfants ainsi prématurément décédés ont exigé des frais de nourriture, d'entretien considérables; ils ont ainsi absorbé improductivement un capital d'une certaine importance. Ce n'est pas tout: pour satisfaire à leurs besoins, les parents ont dû s'imposer des privations. Les mères, pendant une partie de la grossesse, pendant l'allaitement, ont été enlevées plus ou moins longtemps aux travaux du ménage ou de l'industrie; il y a donc encore eu, à ce point de vue, une perte plus ou moins sensible du capital national.

« J'arrive à la contradiction signalée par M. Wagner. Il m'est facile de démontrer

qu'elle n'existe pas. Je n'ai qu'à rappeler la phrase de mon mémoire, dans laquelle j'exprime cette pensée que si, pour la France, la question de population n'avait qu'un intérêt économique, si elle ne se compliquait pas d'une question de puissance, de pondération de pouvoirs en Europe, j'applaudirais sans réserve à la faiblesse relative de son progrès. Mais du moment qu'elle met en jeu la grandeur, l'indépendance de mon pays, sa grande et légitime part d'influence sur les affaires du monde, j'ai dû rechercher s'il n'existe pas des moyens d'en accélérer le mouvement, non pas en provoquant une plus grande fécondité à nombre égal de mariages, ce qui me paraît bien difficile, mais en obtenant, par la diminution de la mortalité et l'accroissement des mariages, un plus grand excédant annuel des naissances sur les décès.

« Telle a été la marche, et je crois pouvoir dire la marche logique, des idées que j'ai développées.

« Au fond, et en principe, les circonstances qui déterminent un développement plus ou moins rapide des diverses populations européennes, sont tellement nombreuses et compliquées, si intimement liées à la situation économique et morale, aux mœurs, aux institutions, à la législation, au culte, à la race même, qu'il ne me paraît pas possible de donner la mesure de l'action de chacune d'elles. Seulement, je crois avoir réussi à démontrer, par l'exemple de la France, qu'un faible accroissement peut se concilier avec une grande prospérité et avoir pour résultat une mortalité décroissante à naissances égales, ainsi qu'un prolongement de la durée de la vie moyenne.

« Maintenant, il m'en coûte peu de reprocher à mon pays un excès dans sa prudence, dans sa réserve, dans sa circonspection. La France me paraît ressembler beaucoup à un père de famille riche, qui, pour ne pas réduire ses jouissances ou pour éviter le morcellement excessif du domaine patrimonial, restreint volontairement sa fécondité. Je n'hésite pas à croire qu'avec le progrès incessant de sa prospérité, la France pourrait avoir et conduire à l'âge viril un bien plus grand nombre d'enfants qu'aujourd'hui. »

M. le président. « Il résulte des excellentes observations de M. Wagner, que les conclusions de ce savant sont moins absolues que celles de M. Dupuit sur les avantages d'une faible fécondité. Elles peuvent même concilier dans une certaine mesure les diverses opinions qui se sont produites sur les conséquences d'un faible accroissement de la population. Si, en effet, l'orateur s'est vivement félicité du développement rapide de la race germanique, c'est surtout par cette raison que ses progrès économiques ont été plus rapides encore. Rappelons, à ce sujet, le mot de Henri IV : « La grandeur des nations se mesure au nombre et à l'aisance des habitants. » Cette vérité ressort de l'expérience. Aussi ne doit-on pas considérer comme un malheur, selon l'opinion de M. Wagner, le fait d'un amoindrissement dans l'accroissement de la population, lorsqu'il coïncide avec une diminution notable de la mortalité, une plus longue durée de la vie moyenne, et un développement considérable, constaté par l'ensemble des faits économiques, de la prospérité publique. En général, dans des matières aussi délicates, il faut se garder de rapprochements dont les termes ne sont pas identiques dans leur signification. »

La séance est levée à la suite de cette discussion.